



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline - Travail



SUJET :

PROGRAMME BENKADI

**ETUDE DE BASE
RELATIVE A LA**

**CARTOGRAPHIE DES
ACTEURS
(GOUVERNEMENT,
OSC, SECTEUR PRIVE
ET PSTF ET LES
GROUPE
VULNERABLES) ET
ESPACES DE
DIALOGUE EN
MATIERE D'EROSION
COTIERE ET DE
PRESERVATION DES
AIRES PROTEGEES
EN RCI 2021.**

RAPPORT D'ÉTUDE

Réalisé par :



Cabinet Excellers Consulting

Octobre 2021



Sommaire

Résumé exécutif.....	3
Liste des sigles et abréviations.....	5
Présentation du cabinet Excellers Consulting.....	6
Introduction.....	8
PREMIERE PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	10
DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS DE L'ETUDE.....	20
TROISIEME PARTIE : ANALYSES DES POUVOIRS.....	56
Sujets de plaidoyers.....	76
Conclusion et Recommandations.....	77
Références bibliographiques.....	78
Liste des tableaux.....	80
Liste des figures.....	81
Liste des photos.....	82
ANNEXES.....	83

Résumé exécutif

Ce rapport présente les résultats et conclusions de l'étude de base relative à la cartographie des acteurs (Gouvernement, OSC, secteur privé et PSTF, et les groupes vulnérables) et espaces de dialogue en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées. Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet BENKADI mise en œuvre par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI). La méthode utilisée pour la collecte des données est mixte. D'abord les consultants ont procédé par une recherche documentaire. Ensuite sur le terrain, différentes approches ont été adoptées pour la collecte des données. A savoir : l'approche participative inclusive auprès des acteurs ; une approche quantitative par questionnaire ; une approche qualitative à travers des focus groups avec les populations riveraines des zones enquêtées. L'analyse des contenus des données qualitatives et les données statistiques obtenues jointe à l'analyse des pouvoirs entre acteurs ont permis d'obtenir des résultats.

En ce qui concerne la cartographie des acteurs, de nombreux acteurs ont été identifiés et répertoriés dans les localités parcourues. Ce sont entre autres les acteurs et structures sous tutelle des Ministères chargés de l'Environnement, de l'Intérieur et du Tourisme, des Organisations de la Société Civile (...), ONG locales, nationales et internationales (GIZ, WCF). A cela s'ajoutent les associations villageoises, le secteur privé, les Partenaires Stratégiques Techniques et Financiers (PSTF) qui sont des intenses internationales telles que la Banque Mondiale, les chefferies, les communautés locales et la population vulnérable et les réfractaires aux lois forestières. Ces différents acteurs jouent chacun un rôle prépondérant dans les systèmes de gestion locale de l'environnement. Les acteurs et structures gouvernementaux trainent encore pour la mise en place d'une réelle politique de gestion participative et l'application des lois en matière de protection environnementale. Mais les PSTF et les ONG ont des initiatives plus porteuses dans la politique de gestion environnementale. Quant à la population locale dans toutes ses composantes, elle ne s'implique pas dans la gestion de l'environnement pour des questions d'intérêt. La concertation est le seul cadre de dialogue entre ces acteurs. Cependant, des relations existantes entre acteurs sont basées sur les rapports d'influence. L'organe de gouvernance est un comité de gestion locale. Il est

exclusif et piloté par les acteurs étatiques. Cet organe dans les prises de décision n'inclut pas les femmes, les jeunes et la communauté allogène. Les acteurs étatiques s'appuient sur les normes légales pour dominer les autres acteurs. Les chefferies ou propriétaires terriens utilisent les normes sociales comme moyen d'expression soit pour dominer, soit pour s'opposer aux prises de décision. Ces relations de pouvoir affectent la gestion inclusive au profit d'une gestion exclusive. Les politiques de contestation de pouvoir dans ces circonstances rendent chaotiques les politiques publiques de gestion. Pour atteindre l'objectif du projet BENKADI, il faut influencer les relations de pouvoir entre acteurs, concilier normes légales et normes sociales en incluant les populations vulnérables aux prises de décision. Ensuite, il faut renforcer les espaces de dialogues, et travailler davantage avec les ONGs et les PSTF pour une meilleure résilience aux effets climatiques.

Liste des sigles et abréviations

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

ANDE : Agence Nationale de l'Environnement

AVCD : Association Villageoise de Conservation et de Développement

CGL : Comité de Gestion Locale

CNDH : Conseil National des Droits de l'Homme

CRE : Centre de Recherche en Ecologie

CRO : Centre de Recherche en Océanographie

CSCI : Convention de la Société Civile Ivoirienne

FADCI : Filière Agricole Durable de Côte d'Ivoire

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH

IUCN / UICN : International Union for Conservation of Nature/ Union Internationale pour la Conservation de la Nature

KFW : Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Banque nationale allemande pour le développement)

MAB : Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO / Man and Biosphère

OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PCGAP : Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PSTF : Partenaire Stratégique Technique et Financier

RCI : République de Côte d'Ivoire

SODEFOR : Société de Développement des Forêts

UFHB : Université Félix Houphouët-Boigny

UNA : Université Nangui Abrogoua

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

WACA : West Africa Costal Areas Management Program / Programme de Gestion du Littoral Ouest-Africain

WCF : Wild Chimpanzee Foundation / Fondation pour les Chimpanzés Sauvages

WWF: World Wide Fund for Nature / Fonds mondial pour la nature

PROGIAPCI: ProJet de Gestion des Aires Protégées Intégrées de Côte d'Ivoire

Présentation du cabinet EXCELLERS CONSULTING

Créé en 2015, EXCELLERS CONSULTING est un cabinet de formation et d'expertise qui dispose d'atouts humains et matériels pour assurer efficacement sa mission. Cette dernière inclue la fourniture d'équipements informatiques, de matériels de bureau de qualité. L'entreprise dispose d'une structure administrative adaptée et d'une salle de formation confortable et bien équipée dans un cadre calme et facile d'accès (à quelques mètres du boulevard François Mitterrand). EXCELLERS CONSULTING est l'initiative d'une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels salariés expérimentés et de consultants formateurs experts dans leurs domaines d'intervention.

➤ Nos missions

L'offre du cabinet EXCELLERS CONSULTING est axée sur des objectifs de qualité et de performance. Dans sa mission, EXCELLERS CONSULTING s'évertue à développer des synergies grâce aux actions d'étude, de conseil, de formation et fourniture. Toutefois le cabinet vise à aider les organisations publiques et privées à améliorer leurs performances et à raffermir leurs compétitivités.

Le processus dans lequel EXCELLERS CONSULTING s'est engagé influence positivement sa capacité à travailler au plus près des attentes de ses clients. Pour préparer les compétences des générations futures ou identifier les métiers en émergence, il répondre aussi aux orientations des conventions d'objectifs et de gestion que. Le cabinet est capable d'apporter à ses clients l'expertise appropriée, autant dans la gestion quotidienne que dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des mutations du système d'information.

Les formations sont adressées aux cadres dirigeants, aux employés et aux membres d'organisations pouvant bénéficier d'un plan de formation agréé par le F.D.F.P ou pas, des secteurs publics ou privés. Les formations vont du stage d'initiation aux cours d'approfondissement. EXCELLERS CONSULTING est habilité

jusqu'au 31 Décembre 2022 par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle F.D.F.P dans les domaines suivants :

- Analyse, conduite de projet informatique ;
- Génie rural, plurivalences de la production agricole ;
- Spécialités plurivalentes de la G.R.H ;
- Spécialités plurivalentes échanges, gestion ;
- Spécialités plurivalentes transport et logistique ;
- Chimie.

➤ **Domaines d'intervention**

Nos études et expertises couvrent les domaines suivants :

- Etudes de marchés ;
- Audit Contrôle, comptabilité Finances ;
- Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement ;
- E-infrastructures et leur sécurité : intégration, optimisation, sécurité, mise à niveau ;
- Logistique et transports ;
- Améliorations continue dans les industries et service : Six Sigma, Lean ;
- Etudes scientifique et techniques : analyses Physico-chimique, métrologie, analyses biologiques ;
- Etudes Economiques ;
- Management et stratégie ;
- Sciences sociales ;
- Agriculture (piscicultures, élevages et production végétales).
- Chimie

Introduction

L'Afrique de l'ouest constitue un foyer de risque associé au changement climatique. Selon une projection du GIEC, en 2020, ce sont 75 à 250 millions de personnes qui étaient exposées aux impacts des changements climatiques en Afrique (MERF, 2009). Malgré ces menaces, les impacts physiques et économiques potentiels pour les zones côtières n'ont pas été significativement évalués. Pour combler ces lacunes, la Banque Mondiale à travers le programme WACA a entrepris une étude intitulée « **le coût de la dégradation des zones côtière en Afrique de l'Ouest** » (Banque mondiale, 2019). Ces études ont relevé que la plupart des pays du Golfe de Guinée et de l'UEMOA sont touchés par l'érosion côtière. La Côte d'Ivoire, en particulier, figure parmi ces pays soumis aux phénomènes d'érosion côtière dû à divers facteurs naturels et anthropiques. Certaines activités anthropiques telles que le dragage, l'exploitation des mangroves favorisent une géomorphologie caractérisée par de faibles pentes et des substrats sableux (ROBIN et al., 2004). À cela s'ajoute la montée du niveau des eaux qui entraîne un recul de la côte variant de 1 à 10 m/an en moyenne (UEMOA, 2007). Cette conséquence de l'érosion coûte chère à la Côte d'Ivoire d'un point de vue économique et socio-anthropologique. La Côte d'Ivoire est le pays le plus affecté en termes de dégradations du littoral et d'inondations (Banque mondiale, 2019). Selon cette instance internationale, ces phénomènes ont coûté 4,9% du PIB du pays.

A ces préoccupations majeures, se greffent les problèmes de son couvert végétal et singulièrement de la conservation de ses aires protégées. En effet, après la destruction de plus du tiers de son couvert végétale, l'Etat ivoirien, constate l'insuffisance de ses actions (Kassoum, T., 2018). Les quelques aires protégées sous sa responsabilité sont désormais soumises à des menaces de toute nature. Certains espaces n'existent que de façon théorique (KOUASSI, 2018). À titre illustratif, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCI, 2017) souligne l'occupation de ces espaces par des écoles, des structures sanitaires. D'importantes

entraves rendent fastidieux la bonne gestion des aires protégées. Une mission de suivi de l'UNESCO relative au Parc National de la Comoé du 19 au 26 Janvier 2013 a permis de déceler les problèmes et menaces liés à la gestion. Le braconnage, la divagation du bétail et les empiètements agricoles se sont révélés comme des entraves à la bonne gestion. Face à ces problèmes, un état de mise en œuvre des mesures correctives a été élaboré. Ces mesures portaient essentiellement sur l'établissement d'un système de gestion efficace, de contrôle et de patrouilles (UNESCO, 2013).

L'Etat ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer le contrôle des aires protégées (UICN/PACO, 2012). En plus de cela, les autorités judiciaires éprouvent d'énormes difficultés pour faire appliquer la loi pénale spécifique aux aires protégées. Malgré la prépondérance institutionnelle de l'Etat dans la gouvernance de ces espaces, l'impact de celui-ci est souvent peu significatif en raison des limites de son influence sur le jeu (KOUASSI, 2018).

Afin d'impacter positivement les processus politiques, économiques et sociaux pour le bien-être des populations résidant en Côte d'Ivoire en matière de résilience au changement climatique et ses effets corollaires, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) et ses partenaires ont entrepris le projet « BENKADI ». Ce projet de plaidoyer soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères hollandais sous le lead de WOOD and DAAD, en Côte d'Ivoire, mettra l'accent sur deux principales problématiques :

- L'atténuation et l'adaptation des effets de l'érosion côtière sur les populations riveraines dans les 5 régions du Sud ;
- La préservation de 7 principales aires protégées faces aux agricultures extensives dans 10 régions du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) entreprend l'organisation d'une « Etude de base relative à la cartographie des acteurs (Gouvernement, OSC, Secteur Privé et PSTF et les groupes vulnérables) et espaces de dialogue en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées en RCI 2021 ».

**PREMIERE
PARTIE :
APPROCHE
METHODOLOGIQUE**

1- Objectifs et rappel d'indicateurs

1-1- Objectifs

L'objet de la présente étude est de cartographier les acteurs (Gouvernement, OSC, secteur privé et PSTF, et les groupes vulnérables) et espaces de dialogue en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées. Spécifiquement, elle vise à :

- Identifier et cartographier les principaux acteurs formels et informels intervenant dans la gestion de l'érosion et la préservation des aires protégées et préciser/évaluer leurs pouvoirs, leurs intérêts et leurs influences en tenant compte du concept du cube de pouvoir et des pouvoirs d'influence existant dans les 10 Régions et 20 Communes d'intervention du projet ;
- Déterminer les effets de l'érosion côtière et de la dégradation des aires protégées sur les acteurs formels et informels identifiés ;
- Identifier les réseaux d'acteurs clés qui ont influencé positivement la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées et apprécier les relations de pouvoir et d'influences entre eux ;
- Inventorier et évaluer les actions de plaidoyer menées avec succès par les réseaux d'acteurs ;
- Identifier les rôles et les intérêts des rois/chefs coutumiers, traditionnels et religieux dans la gestion de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées et déterminer les relations de pouvoir et d'influences entre eux ;
- Identifier et dénombrer les espaces de dialogue / cadres de concertation en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées et créer un répertoire les concernant avec leurs rôles, leurs besoins et leurs intérêts ;
- Identifier et apprécier le nombre de cadres de concertation efficaces créés avec la société civile, les médias, les communautés locales et le secteur privé au niveau local et national traitant des questions relatives à l'érosion côtière et

la préservation des aires protégées et permettant de parler d'une même voix aux partenaires institutionnels ;

- Évaluer les pouvoirs et les influences exercés par les membres des cadres de concertation (la société civile, les médias, les communautés locales et le secteur privé au niveau local et national) pour les rendre efficaces et leur permettre de parler d'une même voix aux partenaires institutionnels relativement aux questions liées à l'érosion côtière et à la préservation des aires protégées ;
- Évaluer le nombre de Comités locaux de veilles actifs dans les zones du projet pour surveiller les aires protégées et qui répondent aux besoins et aux intérêts des populations en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière ;
- Analyser la représentation des OSC de base représentant les groupes vulnérables et l'intégration du suivi des politiques locales et nationales en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées dans les priorités ;
- Identifier les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique dans les zones d'intervention du projet ;
- Évaluer la proportion des communautés locales, dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique participent aux organes de gouvernance locale
- Evaluer la proportion (%) des communautés locales dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique influencent l'utilisation durable des terres
- Analyser le pouvoir d'ouverture et/ou de résistance à la participation des catégories d'acteurs notamment la société civile, les personnes vulnérables et les actions à entreprendre par la société civile pour inverser les choses.

- Proposer une note de plaidoyer/un module de renforcement de capacités des acteurs ciblés.

1-2- Rappel des indicateurs

Les indicateurs de la présente étude sont les suivantes :

- % de communautés locales, dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique participent aux organes de gouvernance locale (CI-RI4.2a)
- Le nombre de communautés dans les zones ciblées qui se sont engagées à améliorer la gestion communautaire de l'environnement (CI-RI4.b)
- Le nombre de Comités locaux de veilles actifs dans les zones du projet pour surveiller les aires protégées et donner une voix aux attentes, besoins et intérêts des populations en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière (CI-RI4.2b)
- % de communautés locales, dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique influencent l'utilisation durable des terres (CI-RI4.2c)
- Nombre de cadres de concertation efficaces créés avec la société civile, les médias, les communautés locales et le secteur privé au niveau local et national, en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées permettant de parler d'une même voix aux partenaires institutionnels (CI-RI4.1a)

2- Méthodologie

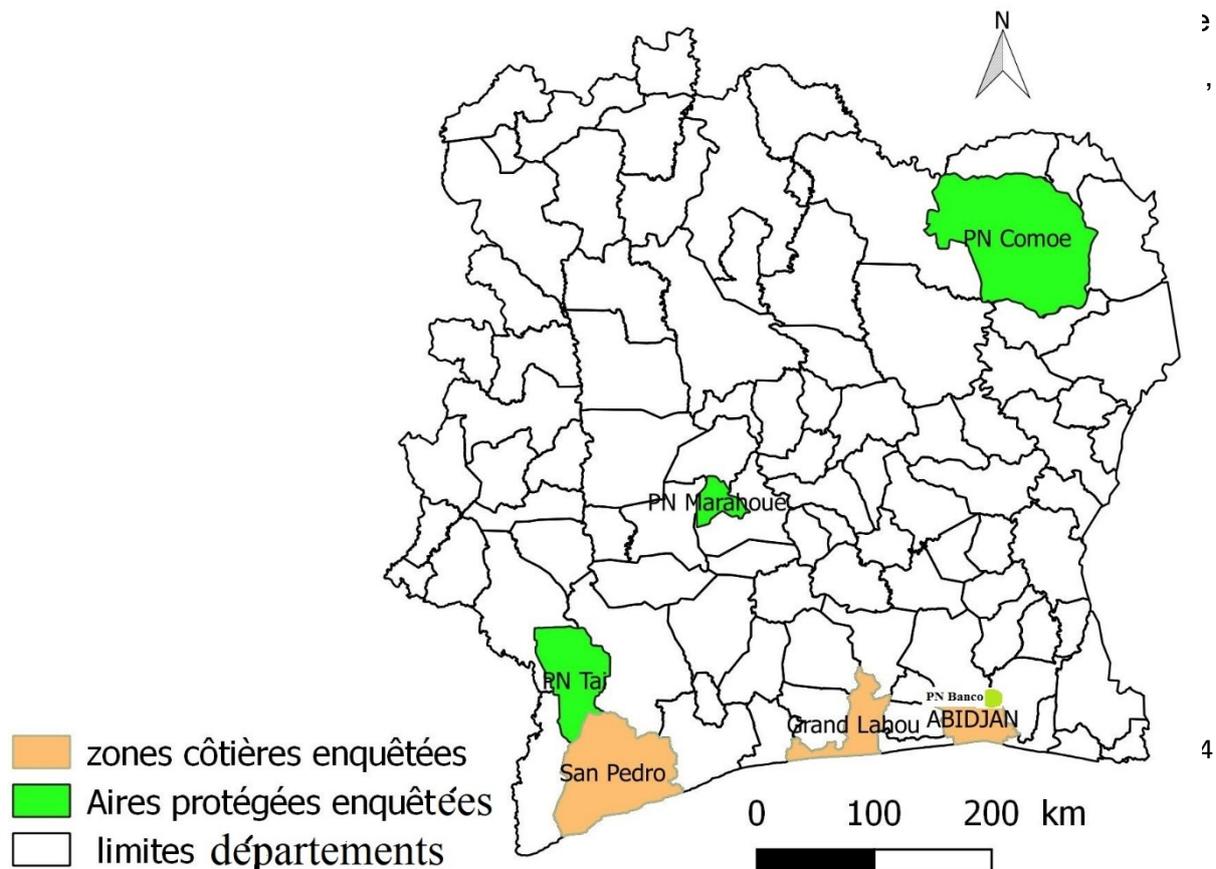
2-1- Présentation et justification des zones d'étude

Les zones d'intervention du projet BENKADI prennent en compte l'ensemble des régions impactées par l'érosion côtière et celles couvertes par les principales aires protégées du pays. Dans le cadre de cette étude de base, le choix s'est porté sur quatre (4) aires protégées et trois (3) régions des zones côtières. Il s'agit :

- Du Parc National de la Comoé situé au Nord-Est ;

- Du Parc National de la Marahoué dans le Centre-Ouest ;
- Du Parc National de Tai à l'Ouest ;
- Du Parc National de Banco au Sud dans le District Autonome d'Abidjan ;
- Des communes de San Pedro, Port -Bouet (Abidjan) et de Grand-Lahou.

Ces choix de sites se justifient par leurs répartitions géographiques et leurs sensibilités aux différents phénomènes étudiés. Les aires choisies permettent de faire une bonne couverture du territoire. Le Parc National de la Comoé est situé au Nord-Est, la Marahoué dans le centre-Ouest, le Parc National de Taï au Sud-Ouest et celui du Banco au Sud. Le Parc National de la Comoé est le plus important en termes de superficie avec un écosystème de savanes soudanaises parsemées d'îlots de forêts. Le Parc National de la Marahoué situé dans la zone de transition forêts savane, fait partie des parcs les plus touchés par les activités humaines. Quant au Parc National de Taï, il est Inscrit en tant que Réserve de Biosphère depuis 1978 puis classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1981 par l'UNESCO. Ce parc constitue l'un des plus grands vestiges de la forêt tropicale primaire qui couvrait autre fois l'Afrique de l'Ouest. Cependant, longtemps resté isolé du fait d'un problème d'accessibilité, il est exposé à des risques d'infiltration et d'exploitation inégales. Le Parc National du Banco se trouve au cœur de la capitale économique du pays. La présence de ce parc est très bénéfique du fait de son rôle de dépollution car Abidjan est de plus en plus pollué par les gaz d'échappement et activités industrielles. Pour ce qui est des régions côtières, les raisons de leur choix sont



Source : BENETD, 2012

Réalisateur : Excellers Consulting, 2021

Plusieurs critères et spécificités ont guidé le choix de ces entités dans lesquelles diverses structures ont été rencontrées (Tableau 1 et 2).

Tableau 1 : Identification des zones côtières étudiées et leurs spécificités

Régions	Critères de sélection	Localités parcourues	Structures rencontrées
Région de San-Pedro	Zone portuaire, deuxième pôle économique, influence des activités portuaire sur le littoral	San-Pedro	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • Direction Régionale Environ. DD • Direction Régionale Agriculture • Direction Technique Mairie • Comités de gestion locale • OSC • Secteurs privés • Communautés locales • Groupes d'intérêts
District d'Abidjan	Zone portuaire, premier pôle économique, influence des activités portuaire sur le littoral, activités d'érosion intense (1m/an)	Abidjan /Port-Bouët (Jean Folly, Gonzaqueville, Anani, Dieudonné)	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie Port-Bouët • Comité scientifique WACA • OSC • Secteurs privés • Communautés locales • Groupes d'intérêts
Grand-Pont	Point saillant en matière d'érosion côtière en Côte d'Ivoire (3m/an) selon le rapport Giec	Grand-Lahou Lahou-Kpanda	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • Direction Régionale Environ. DD • Direction Régionale Agriculture • Direction Technique Mairie • OSC • Secteurs privés • Communautés locales • Groupes d'intérêts

Au total, les critères reposent sur le poids économique des entités et le niveau d'impact des effets de l'érosion côtière, c'est-à-dire les points chauds.

Tableau 2 : Identification des zones des aires protégées étudiées et leurs spécificités

Aires protégées	Critères de sélection	Localités parcourues	Structures rencontrées
PN Banco (Abidjan)	Situé en pleine capitale, la pression démographique, fort taux d'urbanisation,	Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • OIPR Direction zone sud ✓ Secteur Banco ✓ Conseil Scientifique ✓ Direction Technique
PN Marahoué	<ul style="list-style-type: none"> - Activité agricole intense (cacaoculture) - fort taux d'infiltration, - présence d'habitat, 	Bouaflé Bozra Dabouzra , Gobazra, Bonon	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • OIPR Direction zone centre, ✓ Secteur Marahoué 1 et 2 ✓ Comité de Gestion locale ✓ Osc ✓ Secteurs privés ✓ Communautés locales ✓ Groupes d'intérêts • Direction Régionale Agriculture
PN Comoé (Boukani)	Zone écologique spécifique (savane et îlots de forêts, zone enclavée, menacé par l'activité d'orpaillage clandestin	Bouna, Magon, Alaninkoro, Kakpkin, Lambira	<ul style="list-style-type: none"> • Préfecture • OIPR Direction zone nord-est ✓ Secteur Bouna et de Nassian ✓ Comité de Gestion locale ✓ Osc ✓ Secteurs privés ✓ Communautés locales ✓ Groupes d'intérêts • Direction Régionale Agriculture

Aires protégées	Critères de sélection	Localités parcourues	Structures rencontrées
PN Taï	Zone isolée, déplacement de la boucle dans le Sud - ouest	Tai, Niébé, Lobo, Keibli	<ul style="list-style-type: none"> • OIPR Direction zone sud-ouest ✓ Secteur Soubré ✓ Secteur Taï ✓ Comité de Gestion locale

Les principaux critères ayant motivés le choix de ces entités reposent sur la situation géographique de l'aire, le niveau d'exploitation de l'aire et les spécificités écologiques.

2-2- Présentation de la méthodologie et outil

La Méthodologie a consisté à satisfaire aux exigences de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) et celles de son partenaire financier le Ministère des affaires étrangère des Pays-Bas.

La méthode utilisée pour la réalisation de l'étude en vue de la collecte de données est basée sur une méthode mixte. D'abord les consultants ont procédé par une recherche documentaire. Ensuite sur le terrain les approches adoptées sont les suivantes :

- Une approche participative inclusive ;
- Une approche quantitative par questionnaire ;
- Une approche quantitative à travers des focus groupe ;
- L'approche genre.

Les procédures d'échantillonnage ont été non-probabilistes et sont basés sur le principe d'un choix non-aléatoire. Les interviews ont concerné les personnes sources (informateurs clés) ; celles -ci ont été choisies en fonction de leurs connaissances du sujet, de leur expérience, leur statut social ou encore de leur rôle dans la communauté. Elles ont ciblé les chefs d'administrations locales, les chefs des structures directement ou indirectement impliquées dans la gestion locale de l'environnement et les chefferies des localités environnantes.

Une technique d'échantillonnage par quota a été adoptée pour les entretiens auprès des populations riveraines. Elle a consisté à choisir les personnes à interroger dans la population riveraine par localité parcourue (Tableau1). Pour les questions de genre, les femmes et les hommes ont eu la même chance d'être interrogés. Les focus groupe dans chaque localité parcourue ont été animé par des groupes de quatre à cinq personnes mais surtout par la population vulnérable composée de femme, personnes âgées et de jeunes. Les unités géographiques ont été choisies pour des raisons techniques et par rapport au délai d'exécution de l'étude.

Enfin, le Consultant s'est suffisamment référé à l'outil d'analyse de pouvoir du Power Scan pour l'analyse des relations de pouvoir entre acteurs afin d'identifier les points de levier dans la politique envisagée par le projet BENKADI.

2-2- Collecte des données générales et spécifiques

2-2-1- Recherche documentaire

Dans le cadre de la recherche documentaire, le consultant a procédé à une revue de documents pertinents en matière de gestion environnementale. Plus précisément ceux qui abordaient les questions relatives à la lutte contre l'érosion côtière et la préservation des aires protégées en Côte d'Ivoire. Cela a permis d'avoir un éclairage correct sur les enjeux et problématiques posés. Cette documentation nous a fourni des informations sur le cadre juridique, institutionnel et les modes de gestions de l'érosion côtière et la préservation des aires protégées. La documentation a contribué aussi de faire l'état des lieux et la cartographie des acteurs impliqués.

2-2-2- Enquête participative inclusive

Les consultations se sont réalisées à l'aide d'un guide d'entretien. Le consultant a procédé par interview ou par concertation avec les chefs des différents services. Il s'agit entre autres des services régionaux (collectivités territoriales), préfectoraux et sous-préfectoraux. A cela s'ajoute les chefs des structures sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable impliquées, notamment l'OIPR, les Eaux et Forêts, la SODEFOR et des directions des Ministères en charge de l'Agriculture. Aussi, a-t-elle concerné les ministères du tourisme, de la construction ainsi que des ONGs et PSTF, projets/programmes, chefferies, associations villageoises et communautés locales. Ces consultations ont permis d'exploiter les informations et témoignages pertinentes (Photo 1, annexe 2).

2-2-3- Discussions par focus group

La mission a privilégié la démarche participative pour permettre d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments pertinents des différents acteurs surtout les populations bénéficiaires directes du projet. Elle a été faite de façon participative sur la base de consultation systématique des différents partenaires et acteurs impliqués, afin de favoriser une compréhension commune des enjeux et problématiques. Les discussions avec les *focus groups* ont permis de comprendre les relations de pouvoir entre les différents acteurs et la capacité d'autres acteurs à accompagner ou

à entraver la politique de gestion sollicitée par le projet BENKADI (Photo 2, annexe 2).

2-2-4- Visites de terrain

Des visites de terrain ont été effectuées par les enquêteurs dans toutes les zones d'étude concernées. Ceci pour appréhender les phénomènes étudiés, mais aussi pour mieux apprécier les dommages et s'enquérir de l'ampleur des impacts du changement climatique et ses corollaires sur les populations vulnérables et les attentes ou mesure à entreprendre pour ces populations.

2-3- Traitement des données

Les données de cette étude ont été plus qualitatives que quantitatives. Certaines des informations ont été traitées par interprétation, appréciation et par comparaison mais aussi par des moyens statistiques. Les données concernant les relations de pouvoir entre acteurs ont été traitée au moyen de l'outil d'analyse de pouvoir du Power Scan.

2-4- Difficultés rencontrées

Les contraintes rencontrées pendant cette étude sont entre autres :

- **Au niveau administratif**

- La lenteur des procédures de réception et parfois les absences dans les bureaux administratifs ne permettent pas de rencontrer les personnes ressources ;
- Le refus de certains administrateurs pour tout interview ou entretien sans l'accord de leurs chefs hiérarchiques qui dans certains cas sont absent de leur poste ;
- L'absence de données fiables dans les administrations ;

- **Au niveau des populations**

- Elles sont septiques à toutes enquêtes d'opinion car selon elles, les études précédentes n'ont pas eu de résultats concrets. C'est le cas dans la zone côtière où les populations sont en attente des retombées du projet WACA ;

- Certaines populations victimes d'arnaques en milieu rural refusent catégoriquement toutes enquêtes ou interview avec une personne étrangère ;

**DEUXIEME
PARTIE :
LES
RESULTATS DE
L'ETUDE**

2- Etat des lieux en matière d'érosion côtière et d'aires protégées en Côte d'Ivoire

A l'instar d'autres pays de la sous-région, l'environnement physique en Côte d'Ivoire ne cesse de se dégrader et continue de faire des victimes parmi les couches les plus vulnérables malgré une lutte acharnée de l'Etat et ses partenaires.

2-1 Cadre institutionnelle et juridique en matière de protection de l'environnement

Pour sauver son environnement économique et la préserver le cadre de vie de la population, l'intérêt et l'engagement de l'Etat pour la protection de l'environnement sont exprimés dans l'article 28 de la constitution ivoirienne en ces termes : La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique et morale. Ainsi, la Côte d'Ivoire a toujours adhéré aux instances internationales et ratifié les accords en matière de préservation de l'environnement. Aussi, au plan international, a-t-elle promulgué de nombreuses lois et mis en place un cadre institutionnel pour la gestion de l'environnement.

2-1-1- Au plan international,

Au niveau international, il s'agit principalement :

Tableau 3 : Conventions ou accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire

INTITULE	RATIFICATION/ ADHESION
Convention - cadre des Nations Unies sur la diversité biologique / 1992	14/11/94
Convention - cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) / 1991	1992 14/11/94
Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre /1981	15/01/82
Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles / 1968	15/06/69
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination / 1989	09/06/94
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux /	9/06/94

Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de 1979, incluant les Memoranda sur les tortues marines de la côte Atlantique d'Afrique et sur les populations Ouest africaines de l'éléphant d'Afrique)	01/07/03
Convention de Kano sur le criquet migrateur africain /1962	13/04/63
Convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures / 1954 (amendé en 1962)	17/06/67
Convention de Londres pour la prévention de la pollution par les navires / 1978	05/01/88
Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel/1933	31/05/38
Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (amendements 1978, 1980) /	16/07/86
Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial, culturel et naturel / 1972	21/11/77
Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat d'oiseaux d'eau / 1971	3/02/1993
Convention de Rio de Janeiro pour la conservation des thonidés de l'Atlantique / 1966	6/12/72
Convention de Rotterdam sur les produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international / 1998	23/07/03
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants / 2001	23/07/03
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone / 1985	30/11/92
Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) / 1975	3/02/93
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	26/03/1984
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires	05/01/1988
Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures	12/08/1986
Convention Montego Bay des Nations Unies sur le droit de la mer / 1982	26/03/84
Convention portant création d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (et amendements ultérieurs)	03/01/1988
Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du bassin du Niger / 1980	03/12/81
Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du bassin du Niger	03/12/1981
Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	15/01/1982
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine,	1993
Convention sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures / 1969	12/08/86
Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement	6/03/97

touchés par la sécheresse et/ou par la désertification (CCD) / 1994	
Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (amendements 1978, 1980)	16/07/1986
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone / 1987	30/11/92

2-1-2- Plan national

L'Etat a très tôt pris des mesures institutionnelles et juridiques marqué par :

2-1-2-1- Cadre Institutionnel

Plusieurs institutions ou structures couvrant divers secteurs (Environnement, Forêt, Agriculture, Eau, Mines,) sont impliquées dans mise en œuvre des différentes politiques et principaux plans ou Programmes sectoriels relatifs à la LCD/GDT. Il s'agit principalement des Ministères de l'Environnement et du Développement durable, des Eaux et Forêts, en charge de l'Agriculture, des Mines, du Plan ainsi que des structures techniques et d'encadrement, des Centres de recherches, des Universités, des ONG et des Opérateurs privés.

- **Centre National de Recherche Agronomique (C.N.R.A.)**

Le CNRA a été créé en 1998 suite à la dissolution de plusieurs structures de recherche (IDEFOR, IDESSA, CIRT) dans le but de mieux coordonner la recherche agronomique afin d'obtenir de meilleurs résultats. La mission du CNRA est d'identifier et de mettre en œuvre des programmes de recherche reflétant les besoins réels des opérateurs puis, de contribuer au transfert des résultats obtenus. Ses activités couvrent les domaines de la recherche agronomique, la recherche technologique, la conservation et la transformation des produits agricoles et forestiers. Ainsi, le CNRA initie et exécute des recherches en vue d'assurer :

- L'amélioration des cultures destinées à l'exportation, l'amélioration de la productivité des cultures vivrières indispensables à la sécurité alimentaire et susceptibles, à terme, de faire reculer la pauvreté de façon significative,
- L'intensification et la stabilisation des systèmes d'élevage et de systèmes régionaux à base de vivriers, en intégrant l'élevage et l'introduction des différents arbres utilitaires, à travers une modernisation de l'exploitation, par la gestion durable des sols, la gestion intégrale des

déprédateurs, la gestion des eaux, etc., la mise au point de techniques respectant l'environnement et adaptées aux besoins des producteurs et des productrices à faibles revenus,

- L'amélioration et la diversification des produits d'origine animale,
- La dynamisation de la recherche technologique, notamment la conservation, la transformation des produits agricoles et l'adaptation de la petite technologie en milieu rural.

- **Centre National de Floristique (CNF)**

Le Centre National de Floristique a été créé au sein de l'Université d'Abidjan, par le Décret n° 73-347 du 11 Juillet 1973. Il est composé d'un conservatoire National et d'un Jardin botanique quasi unique en Afrique de l'Ouest. Il abrite la base de données de plusieurs pays de la sous-région africaine et couvre une superficie totale de 11 ha. Il est doté d'un herbier de plus de 54000 spécimens de plantes supérieures et d'une serre. Les missions du CNF sont :

- Réalisation des études botaniques ;
- Rédaction de la flore complète ;
- Elaboration de cartes de végétation ;
- Etudes des plantes et tout inventaire floristique ;
- Exécution de toute étude sur les plantes médicinales
- Réalisation d'études se rapportant à la protection de la flore
- Conservation de l'Herbier National, base statistique et chronologique de l'inventaire de la flore ;
- Constitution d'un musée Botanique et l'extension du jardin botanique, ensemble didactique réunissant les collections floristiques et les matériaux nécessaires aux biologistes aux physiologistes biologistes cytogénéticiens ;
- Création d'une bibliothèque spécialisée en ouvrage de systématique et taxonomie.

- **Université Nangui Abrogoua**

Cette Université a été créée selon la loi n°95-696 du 07 Décembre 1995 relative à l'enseignement et les décrets d'application suivants :

- Décret n°975 du 20 décembre 1995 portant création d'Université ;
- Décret n°811 du 9 Août 1996 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des Universités ;

Au niveau de cette Université, les Unité de Formation et de Recherches qui sont concernées par la conservation in situ et ex situ de la Biodiversité sont l'UFR Sciences et Gestion de l'Environnement et l'UFR Sciences.

- **Université Félix Houphouët Boigny-(UFHB) Abidjan**

La création de l'Université dans son organisation actuelle, s'est fait par Décision du 31 juillet 1959 portant création d'un Centre d'Enseignement Supérieur à Abidjan.

Loi n° 77-333 du 1^{er} juin 1977 portant création de l'Université Nationale de côte d'Ivoire. Cette Université est un établissement public, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

L'Université est chargée de dispenser l'Enseignement Supérieur et de participer à la Recherche Scientifique sur l'ensemble du territoire de la République. Elle comprend :

- Les unités de Formation et de Recherches, Instituts et tous autres Etablissements fonctionnant au sein de l'UFHB
- Les autres Etablissements d'Enseignement Supérieur ou de Recherche qui seront créés dans le cadre de l'UFHB ;

Les UFR et Instituts de l'UFHB comprennent des laboratoires.

- **Centre de Recherche en Ecologie (C.R.E)**

Créer par décret N° 66-374 du 8 septembre 1966, l'Institut d'Ecologie Tropicale (I.E.T) devenu Centre de Recherche en Ecologie (C.R.E), Il est rattaché à l'Université Nangu Abrogoua.

Les activités couvrent le domaine de la croissance du fonctionnement des écosystèmes forestiers, savaniques, Aquatiques et de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Elle dispose d'un potentiel important en ce qui concerne la collecte et le traitement des données écologiques.

- **Société de Développement des Forêts (SODEFOR)**

La SODEFOR a été créée par le décret n° 66-422 du 15 septembre 1966 en Société pour le Développement des Plantations Forestières (SODEFOR), et en

établissement public administratif et par décret n° 80-1251 du 28 novembre 1981. La SODEFOR a pour principale mission la gestion, la réhabilitation et la restauration de l'ensemble des forêts classées.

- **Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)**

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a pour mission de contribuer à la promotion du monde rural par la professionnalisation des producteurs agricoles (cultivateurs, sylviculteurs, éleveurs, pisciculteurs, pêcheurs). Elle a pour objectif spécifique de fournir des services agricoles efficaces aux exploitants à travers :

- Un système de vulgarisation renforcé et diffusant des technologies adaptées aux contraintes des exploitants et préservant l'environnement, avec un appui spécifique aux femmes et aux jeunes ;
- Des technologies mises au point par la recherche et transférées répondant aux contraintes des exploitants agricoles ;
- Le renforcement des compétences et la capacité d'adaptation des agents à leurs postes ;
- Un système d'information et de gestion des données techniques répondant aux besoins des demandeurs.

Les missions de l'ANADER sont contenues aujourd'hui dans ses Statuts annexés au décret n° 93-777 du 29 Septembre 1993.

- **Société pour le Développement Minier (SODEMI)**

La SODEMI, Société d'Etat pour le Développement Minier de Côte d'Ivoire a été créée en 1962.

Les missions que l'Etat de Côte d'Ivoire a assignées à la SODEMI étaient essentiellement la recherche et l'exploration minière sur toute l'étendue du territoire ivoirien. A presque 60 années d'existence on peut affirmer sans se tromper qu'elle a largement accompli sa mission au vu des résultats obtenus. La carte minière de la Côte d'Ivoire permet de constater que le sous-sol du pays regorge d'importantes matières premières telles que le Fer, le Nickel, le Manganèse, la Bauxite, l'Or, le Diamant, etc.

- **Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)**

L'ANDE a été créée par décret n° 97-393 du 09 juillet 1997 qui lui a conféré un statut d'Établissement Public à caractère Administratif (EPA).

L'ANDE a pour mission essentielle de faire prendre en compte les considérations environnementales dans l'exécution des projets et programmes de développement.

De façon spécifique l'ANDE a pour attributions :

- Mettre en œuvre, la procédure d'études d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques.
- Mettre en œuvre la procédure d'audit environnemental
- Assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental.
- Effectuer le suivi et de procéder à l'évaluation des projets inscrits au PNAE ;
- Garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes de développement.
- Veiller à la mise en place et à la gestion d'un système national d'informations environnementales.
- Mettre en œuvre les conventions internationales dans le domaine de l'environnement.
- Sensibiliser les populations à l'hygiène et à l'environnement. L'ANDE est responsable du suivi des plans de gestion de l'environnement relevant de la procédure des études d'impact environnementale et sociale des projets de développement.

- **Comité National de Lutte contre les Feux de Brousse (CNLFB)**

Le programme national de lutte contre les feux de brousse constitue un maillon important des actions qui concourent directement à la lutte contre la désertification eu égard à l'impact néfaste que les feux de brousse incontrôlés ont causé sur les massifs forestiers du pays au cours des années 80. Pour accomplir ses différentes missions, le Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse organise chaque année depuis 1991 une journée nationale de lutte contre les feux de brousse. Cette journée est l'occasion pour le comité d'attirer l'attention de la population nationale en général et celle de la zone concernée sur le

danger que constituent les feux de brousse. Inclure les missions du comité national de lutte contre les feux de brousse.

2-1-2-2- Cadre juridique

- La loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier et, plus tard, l'arrêté n° 003/SEPN/CAB du 20 février 1974 portant interdiction de la chasse. Les mesures institutionnelles ont porté sur la création de la SODEFOR (Société des forêts) dès 1966, du Secrétariat aux parcs nationaux en 1972, d'une Commission nationale de l'Environnement en 1973 puis d'un Ministère chargé de l'Environnement en 1976.

Toutes ces dispositions qui témoignaient de la volonté de l'Etat d'infléchir très rapidement la tendance de dégradation du milieu naturel se sont aussi traduites par la création entre 1968 et 1981 de 11 des 14 aires protégées que compte l'actuel réseau des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. Elles ont été complétées par :

- En application de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002, le Gouvernement Ivoirien a créé, par décret n°2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) spécifiquement chargé de la gestion durable des Parcs nationaux et réserves.
- Le décret 2017 n°-378 du 02 juin 2017 qui définit l'aménagement, la protection et la gestion de la zone côtière. L'article 37 de la loi vise à long terme à la création d'une Agence qui devra pérenniser tous les acquis du programme WACA.

Malgré le cadre institutionnel renforcé et le cortège de loi en matière d'érosion côtière et conservation des aires protégées, la Côte d'Ivoire peine à répondre efficacement au phénomène d'érosion côtière et à sauvegarder les quelques aires protégées qui lui restent.

2-2- Etat des lieux et bilans des actions dans la lutte contre l'érosion côtière

La crise environnementale accentuée par les effets climatiques récents affecte la Côte d'Ivoire sous plusieurs formes. C'est ainsi que l'ensemble des zones du littoral vit le phénomène de l'érosion côtière aggravé par les oscillations climatiques

et les actions anthropiques. Le territoire de la ville de Grand Lahou plus particulièrement le village de Lahou-Kpanda est une illustration typique des effets de l'érosion côtière due aux changements climatiques. Les données géomorphologies récentes du littoral, font du village de Lahou-Kpanda une des zones côtières la plus menacée par le phénomène de l'érosion côtière et ses effets corolaires. Il s'agit de la propagation du cordon Est du littoral et l'érosion latérale de la côte Ouest engendrant les pertes de terres et de biens des habitants de Lahou-Kpanda. En effet, la façade maritime du cordon sableux érosif et la berge lagunaire sont exposées aux risques d'inondation et à l'avancée de la mer. A cela s'ajoute la migration de l'embouchure du fleuve Bandama du fait de l'ensablement de son lit. Cette situation fait planer les risques d'inondation sur cette localité, voire sa disparition. Cette zone est aussi exposée à la submersion marine. Ces faits constituent bien des menaces permanentes pour la population si aucune intervention n'est faite. Cette aggravation de l'érosion côtière caractérisée par les inondations, la pollution des eaux et des plages par les matières plastiques, des glissements de terrain, la submersion de ce village et surtout la migration de l'embouchure constituent des défis majeurs (MINEDD, 2021). L'insuffisance des connaissances techniques des parties prenantes et la non sensibilisation aux problèmes liés à l'érosion des côtes sont des défis permanents.

L'influence des droits supranationaux peut aider à combler les manquements de la gestion intégrée dans le contexte national (BAYEBA, 2019).

Le littoral ivoirien est menacé par l'érosion côtière et cette situation est critique sur la côte basse sableuse notamment à Port-Bouët (KOFFI et *al.*, 2014). Ces dernières années, ce littoral a reculé de manière spectaculaire sur de courtes périodes. Les évènements météo-marins de Juillet 1984, Août 2007 et Août 2011 ont profondément marqué la mémoire collective. L'ampleur de leurs effets destructeurs de routes, maisons et équipements...n'a laissé personne indifférent.

Au niveau de la ville d'Abidjan, plus particulièrement dans la Commune de Port-Bouët, l'un des leviers efficaces est sans doute la maîtrise de méthodes d'aménagement susceptible de limiter l'érosion côtière. Certaines prospections montrent que les actions naturelles sont les véritables menaces pour cette zone. L'aggravation de l'érosion liée aux impacts des aménagements littoraux tels que les installations industrielles, portuaires en front de mer constituent la deuxième cause.

En 2012, la destruction des dunes côtières au profit de lotissements immobiliers ou de dragage du sable en tant que matériaux de constructions fait disparaître la réserve de sédiments nécessaires à l'équilibre des côtes (TOURE et *al.* 2012).

Face à ces défis, le Ministère ivoirien en charge de l'environnement avec l'appui du PNUD ont soumis le projet de renforcement du système de gestion permettant aux décideurs nationaux, régionaux de mieux répondre aux obligations de la convention de RIO (Banque Mondiale, 2017). Il est plus que jamais important de considérer une approche plus globale de la gestion des questions environnementales. Une nécessité a été accordée à une nouvelle approche de la gestion intégrée des zones côtières.

Les enquêtes de terrain dans les localités de Port-Bouët (Abidjan), Lahou Kpanda (Grand Lahou) et Djiboue (San Pedro), ont permis d'observer certains dégâts matériels récents (Photo 1)

Photo 1: Phénomène de l'érosion côtière (a et b)

a- Tombe détruit à Lahou-Kpanda



Source : Excellers Consulting, 2021

La destruction des tombes voire du cimetière constitue pour les populations de ce terroir une fragilité culturelle. Leur incapacité à faire face à ce phénomène les indispose.

b- Habitats détruits à Djiboué (San Pedro)



Source : *Excellers Consulting, 2021*

Ces images sont une illustration des réalités vécues par les riverains des côtes ivoiriennes. Ces dégâts les exposent à tous les risques de vulnérabilités. Il convient donc d'enclencher des actions inclusives pour compenser les souffrances des populations riveraines et faire face aux risques climatiques pour mieux préserver le cadre de vie ; par une meilleure préservation de l'environnement côtier et forestier.

2.3- Etat des lieux des aires protégées en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, en plus du phénomène d'érosion côtière et de la réduction du couvert végétal par les activités agricoles, s'ajoutent les problèmes cruciaux de conservation que connaissent les aires protégées (les parcs et réserves) et bien d'autres. Plus que jamais la responsabilité des pouvoirs publics est engagée. Malgré l'ampleur de la tâche, l'importance vitale des questions environnementales commandent que l'Etat adapte ses moyens et priorités à ces questions importantes. En 2018, une étude menée par KOUASSI et *al.*, révèle l'occupation du Parc Nation de la Marahoué par des agriculteurs. Dans cette même veine, la CNDHCI (2017) rapporte, à titre illustratif, que l'Etat a construit 8 écoles et 1 centre de santé en 2012 dans les forêts classées du Goin-Debe et du Scio dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

Au niveau du Parc National du Banco, l'analyse de la structure de la végétation faite par SANGARE et *al.*, (2018), a permis de poser un diagnostic de l'état de conservation des espèces végétales dans cette aire protégée. En effet, la distribution des espèces végétales par classe de diamètre est utilisée pour

comprendre la dynamique des arbres et évaluer l'impact de la pression anthropique sur la population des arbres. Ceux-ci mentionnent que malgré la richesse de la flore, l'urbanisation constitue une menace pour cette dernière relique de forêt dense au cœur de la ville d'Abidjan. Par ailleurs, dans le souci de préserver cette aire, il a été recommandé de répertorier les activités humaines à la périphérie du parc national du Banco afin d'établir un périmètre de protection dont l'absence aggrave cette situation (NAKOUMA et GERARD, 2014).

Le Parc National de Taï est sous la menace de plusieurs facteurs dont le braconnage est l'un des plus graves. Le manque de dispositifs de surveillance proportionnel à la taille du parc pose problème. Aussi, l'effectif insuffisant des agents des Eaux et Forêts a-t-il été souligné par N'GORAN (2015). C'est pourquoi une approche participative est plus adaptée à l'envergure de cette mission. Alors, l'implication des populations riveraines par des mesures incitatives à la conservation est à envisager sur le long terme. En 2014, YEO et *al.*, mettaient une emphase sur la nécessité de la gestion participative de cette aire. Ils ont abordé les axes portant sur le cadre institutionnel, le rôle des populations locales dans la réalisation des actions de gestion et de perception des parties prenantes.

Quant au Parc National de la Comoé, il est d'une valeur universelle exceptionnelle. C'est pourquoi, il mérite une protection adaptée avec des capacités aussi bien nationales qu'internationales. C'est un véritable trésor de biodiversité qui mérite d'être sanctuarisé malgré les menaces de natures variées. C'est d'ailleurs à juste titre que les PSTF s'y intéressent. Toutefois, les coopérations techniques, stratégiques et financières doivent s'intensifier pour contribuer à sauvegarder ce parc d'intérêt global. Déjà, il faut saluer l'initiation de diverses activités contributives de sa conservation. Parmi celles-ci, il y a le plan d'aménagement et de gestion 2015-2024. Cette action dans un souci de large concertation a permis de réunir 43 participants (les populations de la périphérie du parc ; les élus locaux des départements de Bouna, Naissain, Dabakala, et Ferkessédougou ; les représentants des sous-préfectures jouxtant le parc ; les partenaires techniques locaux et nationaux ; les partenaires financiers et les chercheurs opérant dans le domaine de la conservation) (OIPR, 2015). Pour un renforcement des actions initiées, le décret n°2018-497 du 23 Mai 2018 portant redéfinition des limites du Parc National de la Comoé a été pris. La contribution de cette aire au développement de sa région est indéniable. Toutefois, il

faut veiller à ce que cela se conçoive dans la durabilité et non par la dégradation de cet atout régional. L'orpaillage clandestin est l'illustration achevée de l'exploitation économique abusive subie par ce parc. Selon l'OIPR (2015), il représente 36% des cas d'infraction. A cela, il faut ajouter l'exploitation commerciale illégale du charbon de bois. Si des mesures idoines ne sont pas prises à temps, la prévision démographique estimée à près de 720 000 habitants en 2025 ne fera qu'aggraver une situation déjà délicate (N'GOLO et *al.*, 2017).

Pendant les enquêtes récentes dans la Marahoué dans le cadre du projet BENKADI, l'OIPR secteur Marahoué s'indignait de la situation du Parc National de la Marahoué. Il affirme que cette aire protégée fut endommagée pendant les années de crises (2002-2011) avec le recul de l'autorité de l'Etat. Elle demeure toujours sous la menace des activités agricoles extensives à son intérieur, à l'instar de toutes les aires protégées de la zone forestière du Centre Ouest ivoirienne. En plus des activités agricoles, les aires protégées sont à nouveau menacées par l'activité de l'orpaillage clandestin. Ce phénomène est déjà pressenti dans les Parcs Nationaux de Taï, de la Comoé, affirment les chefs de secteur de l'OIPR rencontrés. C'est pourquoi l'OIPR appelle à l'implication d'autres acteurs et à une prise de conscience collective pour une gestion efficiente des aires protégées dont la disparition serait une catastrophe pour les populations et de l'économie ivoirienne OIPR (2017).

Face à ces défis environnementaux, de nombreux acteurs mettent en œuvre plusieurs actions pour la sauvegarde des aires protégées et la gestion de l'environnement côtier.

2-4- Cartographie des acteurs dans la lutte contre l'érosion côtière et des systèmes de gestion des aires protégées.

2-4- 1 Acteurs impliqués dans la lutte contre l'érosion côtière et les populations vulnérables

Plusieurs acteurs impliqués dans la lutte contre l'érosion côtière ont été identifiés lors des enquêtes sur le terrain et lors de la recherche documentaire. Ces différents acteurs sont regroupés en cinq catégories : il s'agit de structures gouvernementales, des OSC et secteur privé, des PSTF et populations y compris les plus vulnérables.

2-4-1-1- Acteurs et structures gouvernementaux

Cette catégorie est composée des :

- Les autorités administratives locales (Préfet et sous-préfet).

Elles coordonnent les actions de comité local de gestion en multipliant les concertations entre acteurs.

- Les directions techniques et décentralisées des Ministères de l'Environnement, du Développement Durable (MINEDD) et le Ministère du tourisme.

Au-delà de leur rôle de gestion des risques environnementaux, elles sensibilisent la population et cartographient les zones à risque.

- Les collectivités territoriales et décentralisées (Mairies et conseils régionaux) : leurs actions consistent à sensibiliser les populations à travers les campagnes et des émissions radio en langue locale. Elles encouragent la population aux actions communes d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière.

2-4-1-2- Organisations de la Société Civile (OSC)

Les OSC jouent presque le même rôle que les collectivités territoriales et décentralisées. Elles mènent des actions de protection des berges avec la population. Ces actions consistent à faire des barricades avec les sacs de sable sur les côtes afin d'atténuer les effets érosifs des vagues de mer.

2-4-1-3- Secteur privé

Les entreprises formelles et informelles impactent négativement ou positivement la lutte contre l'érosion côtière. Certains opérateurs économiques tels que les tenanciers des complexes hôteliers mènent des actions individuelles pour se mettre à l'abri du danger. Ils procèdent par l'enrochement des berges sensibles à l'érosion. Quant à d'autres, leurs présences sur les côtes ne fait qu'accentuer le phénomène. Il s'agit notamment des activités de dragage de sable.

2-4-1-4- Partenaires Stratégiques Techniques et Financiers

Ces acteurs ont pour rôle principal d'apporter un appui technique et financier dans les actions de lutte contre l'érosion côtière. C'est dans ce cas le Programme

des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui a fait naître le projet WACA en cours sur le littoral ivoirien.

2-4-1-5- Communautés et les populations vulnérables

Cette catégorie est composée des populations riveraines dont la vie sociale, économique et culturelle est impactée par l'érosion côtière. Il s'agit des habitants des localités côtières de Port-Bouët, Grand-Lahou, Lahou-Kpanda, San Pedro, Djiboué. Ces communautés se composent des autochtones et migrants, à savoir, les allochtones et allogènes, plus précisément des pêcheurs ghanéens et togolais (Tableau 4)

Tableau 4 : Différents acteurs en matière d'érosion côtière

LOCALITE	ACTEURS	COMPOSANTS
PORT-BOUET (ABIDJAN)	Structures gouvernementales et collectivités territoriales	-MINEDD, SODEXAM, ANAGED, DEPN (DGE), DICC (DGE), Police maritime, PNGEC, Corps préfectoral, Mairie, conseil régional, UNA, UFHB, CIAPOL, CRE, CRO, ANDE, ONAD, RED+
	OSC,	- READD, ONG-350CI, CGQ, CLSP, ANAGIL, MIN, FERREADD, SOS-FORET, APROSAM
	Secteur privé	Opérateurs économiques, tenanciers de maquis et restaurants, Exploitants de sable marin, tenanciers d'hôtels
	PSTF	UICN, UEMOA, PNUE (WACA), la Banque Mondiale
	Population riveraine et vulnérables	Jeunes, femmes, artisans,
GRAND LAHOU LAHOU KPANDA	Structures gouvernementales et collectivités territoriales	-Corps préfectoral, et sous-préfectoral, La direction, Départemental de l'agriculture et du développement durable, Agence Nationale d'Appui pour le Développement Rural (ANADER), Office Ivoirienne des Parcs et Reserve (OIPR), Direction Technique de la Mairie (DTM), la chefferie de Lahou-Kpanda
	OSC,	ONG wadjradouodon, FENACI-LAHOU, FENUJECI-section Lahou, Association des femmes de Lahou-Kpanda, Fédération des chefs des communautés cde Lahou, Communauté chrétienne évangélique
	PSTF	PNUE (WACA), Banque mondiale, PROGIAP-CI
	Population riveraine et vulnérables	Population riveraine des villages Likpilassié, Groguida, Kocou, Braffedon,

		Communauté N'fanty (les pêcheurs) de Lahou-Kpanda, Les femmes (vendeuses de poissons).
SAN PEDRO	Structures gouvernementales et collectivités territoriales	Corps Préfectoral, sous préfectoral, Direction régionale des mines, Direction régionale de l'agriculture, Mairie, Direction régionale du tourisme, Direction régionale de la construction et de l'urbanisme, Direction régionale du MINEDD, REDD+, durable
	OSC	ONG ITS, ABVM, PSOFR, l'Association des tenanciers de maquis, Chefferies de communauté (kroumen et Wennin) Communauté des pêcheurs ghanéens
	PSTF	PNUE (WACA), APROSOM, Banque mondiale, PROGIAP-CI
	Secteur privé	Tenanciers de restaurant et hôteliers, les exploitants de sable marin
	Les populations riveraines et vulnérables	Populations autochtones (Kroumen et Wennin), les artisans, Les femmes (vendeuses de poisson), population allogène et allochtone

2-4-1-6- Effets l'érosion côtière sur les différents acteurs

L'érosion côtière affecte la principale activité économique des zones côtières qui est la pêche. En effet la perte des mangroves et l'ensablement des estuaires et des embouchures de certains fleuves impactent sur les zones de reproduction des espèces de poisson entraînant l'appauvrissement de ces eaux en poisson. La localité de Lahou-Kpanda connaît cette réalité au niveau de l'embouchure du fleuve Bandama. Le ralentissement des activités de pêche affecte les couches sociales les plus vulnérables composées des jeunes pêcheurs et des femmes vendeuses de poissons.

Également l'érosion côtière impacte les activités agricoles des populations riveraines à cause des pertes de sols. Cette situation accentue le manque de nourriture dans ces zones et les rend dépendantes de la Ville d'Abidjan qui elle-même dépend des zones de l'hinterland. Aussi, l'érosion engendre-t-il de nombreux dégâts matériels tels que les destructions des habitats des populations riveraines, des infrastructures hôtelières, des services de restauration, le tourisme balnéaire, des infrastructures portuaires...

2-5- Acteurs impliqués dans de la gestion des aires protégées

Plusieurs acteurs impliqués dans la préservation des aires protégées ont été identifiés lors des enquêtes sur le terrain et pendant de la recherche documentaire. Ces différents acteurs peuvent être regroupés en cinq catégories : il s'agit de structures gouvernementales, des OSC, du secteur privé, des PSTF et des populations y compris les plus vulnérables.

2-5-1- Acteurs et structures gouvernementaux

Cette catégorie est composée de :

- Autorités administratives locales (Préfet et sous-préfet)

Elles président le comité de gestion locale composé de : collectivités, OIPR, chefferies .et renforcent l'autorité des structures en charge de la gestion des aires protégées. Elles renforcent le comité de gestion dans son rôle de sensibilisation des populations riveraines.

- Directions techniques et décentralisés des ministères de l'environnement, du développement durable et du tourisme. OIPR, SODEFOR et Eaux et Forêts.
- OIPR est l'organe technique de la gestion des aires protégées. Il assure la préservation du périmètre des parcs et réserves, la biodiversité floristique et faunique qui s'y trouvent.

Les Eaux et Forêts appuient l'OIPR dans le volet sécuritaire en renforçant l'effectif de la police forestière.

Quant à la SODEFOR, elle renforce les périmètres agro-forestiers par le reboisement.

- Collectivités territoriales et décentralisées (Mairie et conseil régional).

Leurs actions consistent à apporter les appuis techniques (matériels) et financiers à l'organe en charge.

2-5-2- Organisations de la société civile (OSC)

Les OSC sensibilisent les populations riveraines sur l'importance des aires protégées. Parfois, elles réorientent les populations vers d'autres activités économiques à travers le financement de coopératives ou associations de femmes et bien d'autres.

2-5-3- Secteur privé

Ce sont les entreprises formelles et informelles dont l'action impacte négativement ou positivement la lutte contre l'érosion côtière. Ce sont, entre autres, les exploitants forestiers et coopératives agricoles dont les activités peuvent impacter ou non l'intégrité des aires protégées.

2-5-4- Partenaires stratégiques techniques et financiers

Ces acteurs ont pour rôle principal d'apporter un appui technique et financier aux actions de préservation des aires protégées. L'on peut citer à titre d'exemple, le GIZ, WCF, UICN. Ils financent les projets sectoriels tels que : la FADCI et PROGIAP-CI.

2-5-5- Communautés et les populations vulnérables

Cette catégorie est composée des populations riveraines des parcs et réserves dont la vie sociale, économique et culturelle est impactée. Ces communautés se composent d'autochtones et des migrants à savoir les allochtones et allogènes.

Les migrants notamment les allogènes et allochtones sont présentés par les autochtones comme les acteurs ayant une action négative. La plupart des infiltrés des parcs et réserves sont des allogènes (Burkinabé, Dioula) ou des allochtones (Baoulé et autres).

(Tableau 5)

Tableau 5 : Différents acteurs de préservations des aires protégées

LOCALITES	ACTEURS	COMPOSANTS
Parc national du BANCO (ABIDJAN)	Structures gouvernementales	MINEDD, l'OIPR, Ministère des Eaux et forêts, La SODEFOR, UNA, CRE, UFHB, Université de Bouaké,
	OSC	SOS Forêt, ONG vision verte, ONG gardien de nature
	PSTF	FEM, PNUE, BIOPAMA, UICN, CSRS, La coopération japonaise, PROGAPCI, UNESCO, GiZ
	Secteurs prive	Fondation des parcs et réserves de côte d'ivoire (FPRCI),
	Population riveraine	Chefferie Akyé d'Anokoi-kouté d'Abobo et de Yopougon Andokoi, indicateur, auxiliaires forestiers, la jeunesse riveraine, Chefferie du Village Agban Adjamé, les infiltrés.
Parc national de la Comoé (Bouna)	Structures gouvernementales et collectivités territoriales	Corps Préfectoral et sous-préfectoral, MINEDD, l'OIPR, Eaux et forêt, ministère des ressource animale et halieutique (MIRAH) la SODEFOR, ANADER, les indicateurs locaux, les auxiliaires forestiers, les écologues
	OSC	AVCD, comité de gestion locale,
	PSTF	UICN, UNESCO, L'AFD GIZ, KFW, CRE, PROGIAP-CI
	Population riveraine	Les chefferies, chefs de terre, jeunes et femmes du vivriers , les braconniers saisonniers, les écologues, les orpailleurs, les éleveurs
Parc national de la	Structures gouvernementales et collectivités territoriales	OIPR, le corps Préfectoral et sous-préfectoral, les Eaux et Forêt, LA SODEFOR, MINEDD, UNA, CRE, UFHB, Université de Bouaké,

MARAHOUE (Bouaflé)		Université de Daloa
	OSC	Comité de gestion locale, Association des vendeuses de bananes,
	PSTF	PROGIAP-CI, FADCI, PNUE
	Secteurs privé	Conseil Café- cacao, Coopérative agricoles, Exploitants forestiers
	Population vulnérables	Communautés autochtone, allochtones, allogène, les agriculteurs infiltrés, les braconniers, les orpailleurs clandestins Jeunesse autochtone, Jeunesse allogène
Parc national de TAÏ	Structures gouvernementales et collectivités territoriales	MINEDD, OIPR, Corps Préfectoral et sous-préfectoral, Ministère de l'Agriculture, UNA, CRE, UFHB, Université de Bouaké,
	OSC	Association villageoise pour la conservation et le développement DECOTY
	Secteur privé	RANGERS FUND
	PSTF	-WCF, NOFANA, STRRET, WABBIC, UICN, GTZ
	Population riveraine	Population autochtones, bénévoles forestiers, indicateurs locaux, Les femmes du vivrier, les orpailleurs, les braconniers, les infiltrés

2-5-6- Récapitulatif des ONG et leur domaine d'intervention

Plusieurs ONG de diverses natures interviennent dans le domaine des changements climatiques à travers des actions multiformes (Tableau 6).

Tableau 6 : Synthèse sur les OSC

Villes	OSC	Nature	Domaine	Activités	Partenaire
Abidjan	-Sos forêt, -ONG vision verte -ONG gardien de la nature	ONG	Aire protégées	Sensibilisation Reboisement	Fond propre Dons
	FEREADD	Plateforme d'ONG	Environnement Côtier	Renforcement de capacité Sensibilisation	PNUD BOAD BAD BM
	CGQ CLSP	Association Comité de Gestion	Environnement Côtier	Entretien des plages et Sensibilisation	Néant
Grand Lahou	FENACI-Lahou -FENUJECI -ONG Wadjradouodon	ONG	Environnement Urbain	Renforcement de capacité Sensibilisation	Dons
	-Association des femmes -fédérations des chefs	Association	Environnement urbain et côtier	Entretien des plages	Fond propre
	Fédération des Associations et ONG Lahou	Plateforme D'ONG	Environnement urbain	Sensibilisation	Fond propre
San Pedro	ONG ITS ABVM SEECO	ONG	Environnement Urbain Et écologique	Sensibilisation à la protection de la côtière	Fond propre
	PSFOR	Plateforme D'ONG	Environnement	Sensibilisation	Fond propre Dons

Villes	OSC	Nature	Domaine	Activités	Partenaire
	Association pêcheurs Les Association Villageoise	Association	Environnement Côtier	Entretien des plages	Néant
Bouna	ONG EDD-CI -ONG sauve le Parc -ONG notre Environnement -ONG Etoile du Bounkani	ONG	Environnement	Sensibilisation Protection du Parc National de la Comoé	GIZ L'AFD K CF
	Plateforme des chefs traditionnels AVCD -Association de femme	Association	Aires protégées	Sensibilisation Protection du Parc National de la Comoé	GIZ L'AFD KCF
Bouafle	FADCI	ONG	Agricole	Sensibilisations des populations	
	Association des femmes vivrières de Bonon et de Garango	Association	Agriculture	Commerce de vivriers	Fond propre
Taï	DECOTTY ONG	ONG	Aire protégées	Sensibilisation sur la cohésion Sociale -sécurité transfrontalière du Parc	-UN-PBF
	OPRFT	ONG	Aire protégées	Lutte contre le Braconnage	Organisme Allemande
	-WCF	ONG	Aire protégées	Ecotourisme Biosurveillance Sensibilisation	-Ranger Found -WABBIC

2-5-7- Effets de la dégradation des aires protégées sur les acteurs formels et informels

Concernant les aires protégées, leur dégradation impacte immédiatement le climat local, la biodiversité animale et floristique. Ainsi, la perturbation du climat local entraîne la chute de la pluviométrie locale. Ce qui entraîne la baisse des productions agricoles conduisant à la paupérisation des populations riveraines des aires protégées. C'est le cas dans la région de la Marahoué où les productions cacaoyères et vivrières sont en forte baisse à cause de la rareté des pluies due à la déforestation et la dégradation du Parc National de la Marahoué.

Cette situation affecte économiquement les agriculteurs locaux d'une manière générale et de façon particulière les femmes impliquées dans la production vivrière.

2-6- Système de gestion en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées et les espaces de dialogue

Les systèmes de gestion sont des interactions entre les différents acteurs ou parties prenantes. Ils conceptualisent le modèle de gestion ou établissent le rapport entre les parties prenantes.

2-6-1- Système de lutte et d'adaptation à l'érosion côtière : Un système peu fonctionnel

Au niveau local, le système de lutte et d'adaptation face à l'érosion côtière reste peu fonctionnel. Sa fonctionnalité est tributaire des initiatives des PSTF et des sinistrés. Cette faible fonctionnalité résulte de la faiblesse des initiatives des populations locales et vulnérables, de la précarité des moyens de lutte et d'adaptation, du caractère sporadique des interventions de l'État et de l'exclusivité des initiatives des PSTF.

2-6-1-1- De la faiblesse des initiatives des populations locales et vulnérables

Face aux effets de l'érosion côtière, l'attitude des populations locales et vulnérables oscille entre actions précaires et résignation. En effet, les populations négativement impactées par l'érosion côtière mènent des actions qui demeurent

assez précaires et peu efficaces. Ces actions consistent à protéger les zones d'érosion avec des sacs de sable comme barricade face aux vagues (voir photos a), Quant aux plus nantis notamment les hôteliers, ils procèdent par l'enrochement.

2-6-1-2- Caractères sporadiques des interventions de l'État

L'État n'intervient dans la lutte contre l'érosion côtière que de manière sporadique ou en cas de sinistres. Le plus souvent l'intervention de l'État ne se limite qu'aux sensibilisations des populations des zones à risque.

2-6-1-3- Exclusivité des initiatives des PSTF

Les principaux initiateurs des actions dans la lutte contre l'érosion côtière sont les PSTF. Ils procèdent par des projets d'envergures pour permettre à la population de se mettre à l'abri des effets de l'érosion côtière. C'est le cas du projet WACA dans les pays de la zone Ouest africaine dont les zones côtières ivoiriennes bénéficient. L'exclusivité des initiatives des PSTF se résument en leur forte implication à travers le projet WACA et la mise en place de l'Agence National de la Gestion du Littoral (ANGL) qui aura le leadership sur toutes les zones côtières en prenant en compte tous les acquis dudit projet avec plusieurs acteurs (l'Etat, les OSC, les Collectivités, les populations vulnérables et autres).

2-6-1-4- Opérateurs économiques

Les Opérateurs économiques tels que les propriétaires hôteliers se joignent à la population dans la lutte précaire contre l'érosion côtière en procédant par l'enrochement des berges ou les côtes marines (Photo b).

Photo 2 : Méthodes d'atténuation des effets de l'érosion côtière

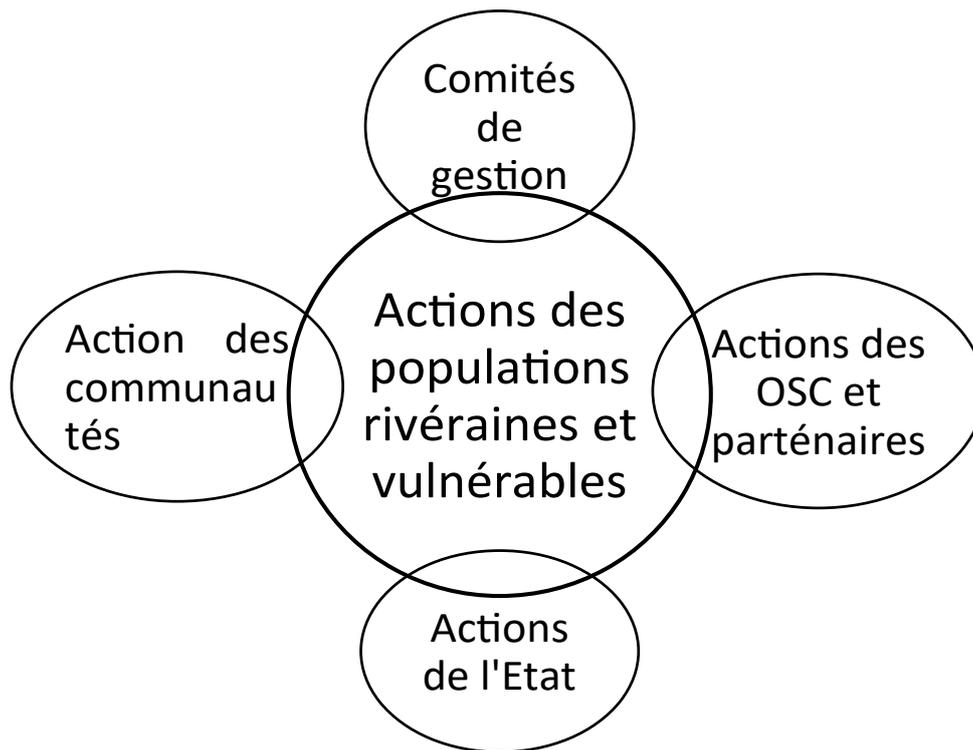
- a) Mise de sable en sac par les populations b) Enrochement de la rive



Source : Excellers Consulting, 2021

Dans la gestion locale des effets de l'érosion côtière, quatre types d'action sont menées par différents groupes d'acteurs. Ces actions sont celles des populations riveraines et vulnérables, de l'Etat, des communautés locales, des OSC et PSTF et du comité de gestion locale (Figure 2).

Figure 2 : Système de lutte contre l'érosion



Dans ce système, la population vulnérable se trouve au cœur de la lutte avec des moyens de fortune (*sacs de sable et enrochement de la rive*). Cette lutte précaire est renforcée par les actions communautaires (communauté Autochtone, de pêcheurs allogènes). Parfois, elles quittent les lieux lorsque le danger s'avère imminent. L'Etat et ses partenaires ne jouent qu'un rôle d'assistance pour répondre au plaidoyer de la population riveraine et vulnérable. Souvent, ils n'interviennent que lorsque leurs intérêts sont menacés. Les actions collectives de l'Etat et de la population ne se font que dans le cas des projets d'envergure telle que celui du WACA. Dans ce schéma, les comités locaux de gestion sont mis en place pour créer des espaces de dialogue entre acteurs.

2-6-2- Espaces de dialogue : réunions de sensibilisations

Face à l'érosion, un cadre de concertation est défini entre les acteurs. Ce sont des réunions d'ensemble, chefferie, collectivité territoriale et administration, présidées par le corps préfectoral et des séances de sensibilisation de masse auprès des populations vulnérables. Ces cadres de concertation mis en place contribuent à une lutte d'ensemble et permettent de trouver des stratégies et moyens d'adaptation commune. Ainsi, le comité de gestion local est mis en place

pour prévenir les effets de l'érosion et se réunit lorsqu'il y a une catastrophe due au phénomène de l'érosion. Ces espaces de dialogue sont soutenus par des médias locaux (radio locale).

2-6-3- Comités et Communautés actifs en matière d'érosion côtière

L'étude a permis d'identifier un réseau de trois communautés. Il s'agit de la communauté des autochtones, la communauté des pêcheurs et la communauté religieuse.

- **Comités actifs**

Le seul comité local de veille actif qui répond aux besoins et intérêts des populations en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière, est le comité de gestion locale (CGL). Ce comité est composé des autorités locales généralement présidé par le préfet de région et les chefferies des populations riveraines et il a pour seul rôle la sensibilisation sur le danger que représente l'érosion côtière et les mesures de lutte préconisées.

- **Communautés actives**

Il existe trois (03) communautés qui se sont réellement engagées dans l'amélioration de la gestion communautaire de l'environnement. Il s'agit des pêcheurs (N'fanty ou Ghanéen et Togolais), des autochtones et chrétiens évangéliques. Ces Communautés mènent des actions de lutte collective à travers des journées de protection des berges avec des moyens rudimentaires (barricade avec des sacs de sable, enrochement des berges).

2-6-4- Communautés locales participant aux organes de gouvernance locale

- **Communautés locales abritant les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables**

Les communautés locales, dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables aux effets du changement climatique participant aux organes de gouvernance locale comprennent : les communautés autochtones riveraines, la communauté des pêcheurs et la communauté chrétienne.

- **Communautés appartenant aux organes de gouvernance locaux**

Au niveau des organes de gouvernance, sur les trois (03) communautés actives dans la lutte contre les effets de l'érosion côtière, seule la communauté autochtone est représentée soit 1/3 des communautés (33%) contrairement aux 66% des autres communautés (pêcheurs et chrétiennes) qui ne sont pas pris en compte. Cette majeure partie ne disposant pas de droit foncier, est exclue des organes de gouvernance locaux.

2-6-5- Communautés locales influençant l'utilisation durable des terres

Dans les trois zones d'enquêtes (Port-Bouët, Grand Lahou et San Pédro), le nombre des communautés locales, dans lesquelles les comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables aux effets du changement climatique qui influencent l'utilisation durable des terres sont les communautés autochtones. Cette communauté possédant les propriétés foncières s'oppose souvent aux mesures de prévention. Ils sont les premiers responsables des activités de dragages de sable qui accentuent les effets érosifs.

2-7- Système de gestion et de préservation des aires protégées et les espaces de dialogue

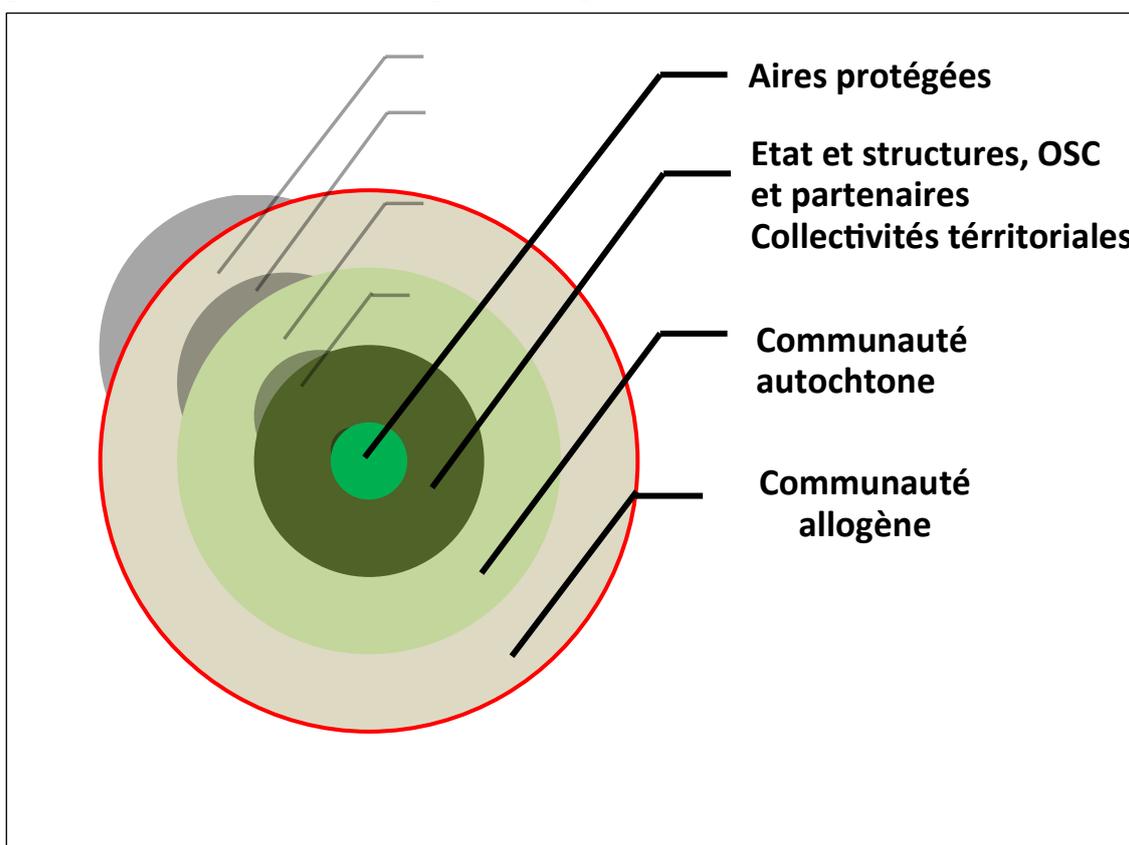
2-7-1- Système de gestion des aires protégées

Dans le cadre la mise en place d'un système de gestion efficiente des parcs et réserves en Côte d'Ivoire, la DEPN a pour mission de suivre les activités de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui est une structure sous tutelle du MINEDD. L'OIPR dès sa mise en place, s'est engagé à doter tous les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire d'un plan d'aménagement et de gestion élaboré par ses équipes de terrain pour avoir une meilleure lisibilité dans la gestion du réseau des parcs nationaux et réserves dont il a la charge. Dans ce cadre, un plan-type a été élaboré et validé avec tous les partenaires notamment la Coopération technique allemande (GTZ), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), la Fondation pour les Chimpanzés sauvages (WCF), Conservation International (CI), le

Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) et le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) et un consultant PACPNT/ GTZ (UICN, 2012).

Le rapport d'étude exploratoire sur les aires protégées conduit par la CNDHCI dans les régions du Cavally, du Guémon, de San-Pedro, du Gboklê, du Bounkani et de l'Indénie-Djuablin (CNDHCI, 2017) relève que la gestion des espaces protégés est du ressort de l'Etat à travers ses démembrements tels que les Eaux et Forêts, la SODEFOR et l'OIPR. Ainsi, dans 83% des cas, ce sont la SODEFOR et l'OIPR qui sont des organismes publics dépendant du Ministère des Eaux et Forêts et du Ministère de l'Environnement qui en assurent la protection. La montée en puissance de la préoccupation environnementale a activé en plus des acteurs principaux que sont les structures de l'Etat, un réseau d'acteurs volontaires et certaines organisations non gouvernementales à se joindre à la cause environnementale. En ce qui concerne cette étude, trois (03) types d'acteurs directement ou indirectement impliqués dans la gestion et la préservation des principales aires protégées de la Côte d'Ivoire et notamment celle du Banco (Abidjan), de la Comoé (Bouna), de la Marahoué (Bouaflé), de Taï ont été listés. Il s'agit de structures étatiques, collectivités territoriales, OSC et partenaires, la communauté autochtone et enfin la communauté allogène (Figure 3).

Figure 3 : Comportement écologique des groupes d'acteurs



Cette figure illustre le comportement écologique des différents groupes d'acteurs sur le terrain. Ici, les acteurs dans le premier anneau ont un comportement plus écologique que ceux du deuxième et troisième anneau. Aussi les acteurs du deuxième anneau ont un comportement plus écologique que ceux du troisième anneau. En effet, malgré les initiatives d'une gestion participative, la gestion des aires protégées demeure toujours une affaire de l'Etat. Seules les structures partenaires telles que les Eaux et Forêt, la SODEFOR, les ONG (WCF, ...) et les PSTF (UNESCO, UICN, GIZ ...) accompagnent les actions de l'OIPR. L'implication des populations riveraines n'est pas significative car les points d'intérêts divergent. La communauté autochtone a une implication partielle à travers l'implication des chefs de villages. Les populations riveraines ne voient aucun intérêt immédiat des aires protégées. Pour eux, seuls les agriculteurs allogènes infiltrés bénéficient de ces espaces protégés. Parfois, elle dénonce l'attitude des structures en charge de la gestion vis-à-vis de populations allogènes infiltrées dans les aires protégées. Quant à la communauté allogène, elle plaide plutôt pour le déclassement des zones déjà infiltrées et ne s'intéresse pas à la gestion des aires protégées (voir Figure III ci-dessus). Néanmoins, des espaces de dialogue existent entre acteurs pour s'accorder sur l'importance des aires protégées.

2-7-2- Espaces de dialogue : réunions de sensibilisations

Pour une action d'ensemble des acteurs, c'est-à-dire une gestion participative en vue d'une meilleure préservation des aires protégées, un cadre de concertation a été créé. Ce sont, les réunions d'ensemble et les séances de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité et le rôle que joue les aires protégées dans la régulation du climat local. Un comité de gestion locale présidé par le corps préfectoral est mis en place pour régulariser les concertations entre parties prenantes et les séances de sensibilisation auprès de la population riveraine pour une gestion efficiente des aires protégées. Ce comité se réunit à une fois chaque trois mois les localités. Dans ce système, Comités et Communautés jouent un rôle prépondérant.

2-7-3- Comités et Communautés actifs en matière de préservation des aires protégées

- **Comités actifs**

Il existe qu'un seul comité local de veille actif composé du corps préfectoral, de l'OIPR, des Eaux et Forêts et les chefferies de villages environnants. Ce comité a pour rôle principal la sensibilisation sur l'importance et la fonction des aires protégées.

- **Communautés actives**

En termes de gestion des aires protégées, sur les trois communautés représentant les populations riveraines seulement les autochtones s'activent pour la préservation des aires protégées tout en espérant des retombés économiques. Avant tout cette communauté considère les aires protégées comme leurs patrimoines contrairement aux communautés allogènes et allochtones. Quant à ces communautés étrangères, elles ne s'activent pas dans la protection des aires car constitues la population infiltrée des aires protégées.

2-7-4- Communautés locales participant aux organes de gouvernance locale

En matière de gestion des aires protégées, trois communautés sont impliquées. Il s'agit principalement des communautés allogènes, autochtones et allochtones. Mais dans les prises de décision, seule la communauté autochtone participe à l'organe de gouvernance soit 1/3. Ensuite, les communautés allogènes et allochtones ne sont pas impliquées soit 2/3. Cette non implication s'expliquerait par le fait qu'ils ne disposent pas de titre foncier.

2-7-5- Communautés locales influençant l'utilisation durable des terres

En Côte d'Ivoire, selon KOFFI (2016), l'enjeu de la protection des aires protégées demeure une préoccupation majeure. De ce fait, un cadre juridictionnel régit le droit de gestion des aires protégées. Le décret n°2012-163 du 09 Février 2012 détermine les procédures de classement des parcs nationaux et des réserves. Toutefois, des insuffisances se sont révélées de 1960 à 2002. Suite à ces déficiences dans l'application des lois, un renforcement de la protection de l'intégralité des aires protégées a été fait. Ces amendements portaient

essentiellement sur le raffermissement des règles domaniales et l'évolution du droit pénal relatif aux aires protégées. Néanmoins, des problèmes pratiques de gestion sont à la base de l'effectivité du droit des aires protégées. Fondamentalement, ces difficultés étaient liées à l'exploitation du patrimoine naturel dans les aires protégées et leurs zones périphériques. Suite à une attention particulière accordée au Parc National de la Marahoué par AKOUE (2012), cet auteur décrit la conservation de cette aire dans un contexte conflictuel. Au-delà du cadre juridique qu'il énumère, un accent est mis sur les aspects conflictuels de sa conservation, du mode de gestion actuels des conflits et des propositions pour une gestion durable de ce parc. En plus de la gestion, le mode d'infiltration des populations est abordé. Plusieurs acteurs clés sont impliqués dans la création de la zone agroforestière. Il s'agit des acteurs suivants : l'administration des Eaux et Forêts, l'administration préfectorale, les populations infiltrées, les populations riveraines et la SODEFOR.

Selon les enquêtes de terrain effectuées, excepté celui du Banco situé en pleine capitale économique sous « l'œil » des autorités, le système de gestion des aires protégées est unique en Côte d'Ivoire. Trois principaux types d'acteurs interviennent dans la gestion et la préservation des aires protégées. Les structures de l'État, les partenaires et les ONG qui militent pour les causes environnementales sont au cœur de la gestion des aires protégées. Ensuite, le deuxième type d'acteur est composé en majorité de la population autochtone (les chefs de terre, les chefferies des villages environnants et leur jeunesse). Ceux-ci ne constituent pas un réel danger pour les aires protégées si une bonne politique participative est menée. Enfin, le troisième type est la population allogène composite qui tente de mener des activités de tout genre dans les aires protégées (agriculture, braconnage, orpaillage). Dans cet espace, seules les communautés burkinabés, Dioula et Baoulé pour ne citer que celles-là, mènent des activités agricoles en plein cœur du parc. Ces systèmes laissent entrevoir des influences de chaque acteur à pouvoir contribuer ou nuire à la politique publique de gestion (Tableau 7).

Tableau 7 : Liste des indicateurs de l'étude

Indicateurs	Domaines	Valeur (Chiffre ou %)
% de communautés locales, dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique participent aux organes de gouvernance locale (CI-RI4.2a)	Erosion côtière	1/3 soit 33,33%
	Aires protégées	1/3 soit 33,33%
Le nombre de communautés dans les zones ciblées qui se sont engagées à améliorer la gestion communautaire de l'environnement (CI-RI4.b)	Erosion côtière	3
	Aires protégées	1
Le nombre de Comités locaux de veilles actifs dans les zones du projet pour surveiller les aires protégées et donner une voix aux attentes, besoins et intérêts des populations en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière (CI-RI4.2b)	Erosion côtière	1
	Aires protégées	1
% de communautés locales, dans lesquelles les Comités locaux de veille représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap ayant un accès limité aux ressources) aux effets du changement climatique influencent l'utilisation durable des terres (CI-RI4.2c)	Erosion côtière	1/3 soit 33,33%
	Aires protégées	2/3 soit 66,66%
Nombre de cadres de concertation efficaces créés avec la société civile, les médias, les communautés locales et le secteur privé au niveau local et national, en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées permettant de parler d'une même voix aux partenaires institutionnels (CI-RII4.1a)	Erosion côtière	1
	Aires protégées	1

**TROISIE
ME
PARTIE :
ANALYS
ES DES
POUVOI
RS**

Pour atteindre ses résultats, BENKADI cherche à comprendre les relations de pouvoir qui régissent les prises de décisions tout en déterminant les nœuds d'acteurs qui détiennent ces pouvoirs. L'objectif fixé par BENKADI et ses partenaires est de transformer les relations de pouvoir pour que les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap puissent avoir une plus grande influence sur les politiques, les structures et les normes pour une gouvernance climatique inclusive. Dans cette étude, l'analyse de pouvoir vise à comprendre le niveau d'influence des différents acteurs identifiés, les interactions entre ces acteurs, ainsi que les relations de pouvoir existant entre eux.

3-1- Limite du système

En matière de gestion d'érosion côtière et de préservation des aires protégées, le système englobe différents acteurs. Ces acteurs, en fonction de leur niveau d'influence peuvent avoir un champ d'action plus ou moins étendu. Ces champs d'actions peuvent aller du niveau local au niveau national, voire international. En fonction des catégories d'acteurs, la limite du système se situe au niveau national et local. En effet, les acteurs et les structures gouvernementaux ont des niveaux d'influence local et national. Les autorités locales agissent au niveau des circonscriptions administratives dont ils ont la responsabilité. Les directions départementales des ministères disposent d'une aire d'influence plus étendue du fait qu'elles couvrent plusieurs entités spatiales (sous-préfectures, villages). Quant aux chefs coutumiers ou communautaires, ils ont un niveau d'influence local, par rapport aux ONG qui ont des niveaux d'influence dépendant de leur statut.

3-2- Acteurs et réseaux

3-2-1- Analyse du pouvoir entre acteurs dans la gestion des aires protégées

La gestion des aires protégées repose sur un réseau d'acteurs clés. Ceux-ci peuvent avoir une capacité d'entraver ou accompagner les politiques de gestion élaborées. Entre acteurs, il existe des rapports d'influence ou de pouvoirs pouvant compromettre l'enjeu de la gestion participative. Dans le cadre de cette étude, la liste des acteurs a été dressée en tenant compte de leur intérêt.

3-2-1-1- Liste des acteurs pertinents et leurs intérêts.

Les acteurs clés ou pertinents qui peuvent influencer la gestion des aires protégées sont les suivant :

Acteur 1 : Gestionnaires des parcs (OIPR), MINEDD...)

Acteur 2 : Autorités administratives ;

Acteur 3 : collectivités territoriales ;

Acteur 4 : ONG et Association ;

Acteur 5 : Chercheurs ;

Acteur 6 : Partenaires (PSTF) ;

Acteur 7 : Chefferies des Autochtones des villages environnants ;

Acteur 8 : Chefferie des communautés étrangères ;

Acteur 9 : Les infiltrés agriculteurs ;

Acteur 10 : braconniers ;

Acteur 11 : orpailleurs ;

Acteur 12 : Populations riveraines ;

Acteur 13 : Jeunesse autochtone ;

Acteur 14 : Jeunesse allogène ;

Ces acteurs ci-dessus identifiés ont des intérêts dans les parcs et réserves qui peuvent être convergents ou divergents. Ils peuvent être alliés, adversaires, bénéficiaires ou à influencer. Ensuite, ils ont des niveaux d'influence politiques différents allant du niveau local, régional, national jusqu'à l'international. En plus, ils ont une source d'influence qui repose sur des ressources matérielles ou immatérielles (Tableau 8).

Tableau 8 : Liste des parties prenantes et leur intérêt

Acteurs	Intérêt	Position (Alliés, adversaires, à influencer, bénéficiaire)	Niveau politique (niveau local, régional, national International)	Influence et ressource Disponible et utilisées (matérielles et immatérielles)
Acteur 1 : Gestionnaires du parc	Apurer le parc de ses occupants en assurant sa protection	Alliés	Régional et local	Influence positive Ressources matérielles et immatérielles
Acteur 2 Autorités locales	Restaurer l'autorité de l'Etat pour la préservation du parc	Alliés	Local	Matérielles
Acteur 3 : Collectivités territoriales	Bénéficiaire des retombés de la bonne gestion du parc	Alliés	Local	Matérielle
Acteur 4 : ONG et Association	Protéger les aires pour le bien-être de la population	Alliés	International	Influence positive Matérielles
Acteur 5 : chercheurs	Réaliser des études et recherches scientifiques pour le développement	Alliés	Régional	Influence positive Ressources matérielles
Acteur 6 : Partenaires (PSTF) et chercheurs	Garantir le respect des droits des paysans	Alliés	International	Influence positive Ressources matérielles

Acteur 7 : chefferie autochtones	Bénéficiaire des retombées économiques des parcs	Bénéficiaire	Local	Influence positive Ressources matérielles
Acteur 8 : Chefferie des communautés étrangères	Déclassement des aires protégées. Bénéficiaire des retombées économiques du parc	Opposants	Local	Influence négative Ressources Matériel
Acteur9 : Les infiltrés agriculteurs	Exploiter le parc à des fins économiques	Adversaire	Local	Influence négative Ressources matérielles
Acteur 10 : les braconniers	Exploiter le parc à des fins économiques	Adversaire	Local	Influence négative
Acteur 11 : Orpailleur clandestin	Exploiter le parc à des fins économiques personnelles	Adversaire	Local	Influence négative
Acteur 12 : Populations riveraines	Bénéficiaire des retombées économiques du parc	Bénéficiaire	Local	Influence positive et négative Ressources immatérielles
Acteur 11: La jeunesse autochtone	Bénéficiaire des retombées économiques du parc	A influencer	Local	Influence positive et négative Ressources immatérielles
Acteur 14 : La jeunesse allogène	Exploiter le parc à des fins économiques	Opposant	Local	Influence négative Ressources immatérielles

En fonction des intérêts des acteurs, trois groupes d'acteurs peuvent être constitués. Il y a donc les alliés, les opposants et les bénéficiaires au programme BENKADI. Les alliés sont les gestionnaires des parcs, les administrations locales, les collectivités, les chercheurs, les PSTF et les ONG. Ils sont tous mobilisés pour la protection des aires protégées pour un cadre de vie agréable et pour le bien-être des populations. Ils ont un champ d'action allant du local jusqu'au national et une influence positive sur le programme. Ces acteurs ont des ressources matérielles (les fonds d'appui) ou immatérielles qu'ils peuvent mettre au profit du programme BENKADI. Ils contribuent à la politique de gestion en sensibilisant les populations et en mettant en place des projets sectoriels qui orientent les populations riveraines vers d'autres activités. Le deuxième groupe est celui des acteurs bénéficiaires. Ce sont les chefferies, les communautés autochtones et la jeunesse locale. Ces acteurs sont les grands bénéficiaires du programme BENKADI car ce programme leur permet d'être résilients aux impacts climatiques. Ils ont une influence positive ou négative car ils peuvent contribuer ou entraver les politiques de gestions des aires élaborées. Le dernier groupe est composé des acteurs qui peuvent s'opposer au programme BENKADI. Ils sont composés des agriculteurs infiltrés, les orpailleurs clandestins, et les braconniers. Ils ont une influence négative sur le programme car ils profitent actuellement des aires protégées en exploitant les ressources à des fins économiques. Ce sont des acteurs à influencer pour à atteindre les objectifs du programme BENKADI.

3-2-1-2- Approche assez exclusive dans la préservation des aires protégées.

Il y a des difficultés dans la mise en œuvre d'une approche inclusive dans la gestion des aires protégées. Ces difficultés sont dues aux relations d'influence de pouvoir existant entre acteurs. En s'appuyant sur les types de pouvoir (pouvoir avec, pouvoir sur, pouvoir de et aucune relation) qui régissent les relations entre les acteurs clés et les données de terrains, une matrice de relation de pouvoir a été élaborée entre acteurs en matière de gestion des aires protégées. Cette matrice donne les tendances des types de relation de pouvoir exercé par acteurs les uns sur les autres. Elle permet de déterminer les types de relation de pouvoir dominant entre

acteurs afin de déceler les avantages ou les inconvénients dans les politiques de gestion publique en matière préservations des aires protégées. (Tableau 9).

Tableau 9 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs en matière de préservation d'aires protégées

X : aucune relation ; **=** : pouvoir avec (travailler ensemble) ; **+** : pouvoir sur (est dominant sur) ; **-** : pouvoir de (est dominé) ;

Relation entre Parties prenantes	Acteur-1	Acteur-2	Acteur-3	Acteur-4	Acteur-5	Acteur-6	Acteur-7	Acteur-8	Acteur-9	Acteur-10	Acteur-11	Acteur-12	Acteur-13	Acteur-14
Acteur -1		=	=	=	=	=	+	+	+	+	+	+	+	+
Acteur- 2	=		=	=	=	=	+	+	+	+	+	+	+	+
Acteur-3	=	=		=	=	=	+	+	+	+	+	+	+	+
Acteur- 4	=	=	=		=	=	=	+	+	+	+	=	=	=
Acteur -5	=	=	=	=		=	+	+	+	+	+	+	+	+
Acteur-6	=	=	=	=	=		X	X	X	X	X	x	x	x
Acteur- 7	-	-	-	-	-	-		+	+	+	+	+	+	+
Acteur- 8	-	-	-	-	-	-	-		X	X	X	-	-	+
Acteur-9	-	-	-	-	-	-	-	X		X	X	x	-	X
Acteur -10	-	-	-	-	-	-	-	X	X		X	x	x	X
Acteur -11	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X		X	-	X
Acteur- 12	-	-	-	-	-	-	-	+	X	x	X		=	=
Acteur -13	-	-	-	-	-	-	-	-	+	X	+	+		+
Acteur -14	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	=	-	

Acteur 1 = Gestionnaires des parcs (OIPR, SODEFOR, Eaux et Forêts...), **Acteur2** = Autorités administrative locale ; **Acteur 3**=collectivités territoriales), **Acteur 4** :=ONG et Association, **Acteur 5** = Chercheurs, **Acteur 6** =PSTF ; Acteur7 =Chefferies des Autochtones des villages environnants, **Acteur 8**= Chefferie des communautés étrangère ; **Acteur- 9** = Les infiltrés agriculteurs, ; **Acteur 10**= braconniers, **Acteur 11**=;orpailleurs ; **Acteur 12** :=Populations riveraines ; **Acteur13** = Jeunesse autochtone ; **Acteur 14**=Jeunesse allogène

La matrice des relations entre acteurs montre que sur les 182 relations possibles entre les 14 acteurs clés, **le pouvoir de (-)** s'exprime 63 fois (35%), **le pouvoir sur (+)** 49 fois soit (27%), **le pour avec (=)** 39 fois (20%) et les relations neutre 33 fois (18%).

Le pouvoir « sur » et le pouvoir « de » sont les modalités de relation dominantes entre parties prenantes. Respectivement, ils sont la plupart utilisés par les gestionnaires, les autorités administratives, les collectivités et les chefs autochtones sur les populations riveraines, la jeunesse autochtones, les communautés. A l'exception des PSTF, et les ONG, les structures étatiques de gestion dominant et imposent les politiques de gestion aux autres acteurs, entraînant un déséquilibre de pouvoir entre acteurs ; ce qui empêche la gestion inclusive. En effet, les acteurs dominés usent des pouvoirs cachés et s'opposent aux politiques de gestion élaborées. Ces pouvoirs opposés engendrent des situations conflictuelles entre acteurs. C'est cette situation conflictuelle qui s'exprime par les agressions des agents de l'OIPR par les agriculteurs ou braconniers dans les parcs et réserves. Par contre les partenaires financiers et ONG utilisant le pouvoir « avec » ont une politique plus inclusive avec les autres acteurs avec lesquels ils travaillent. Ils cherchent la réintégration sociale des sans-pouvoirs par des projets sectoriels.

3-2-2- Analyse du pouvoir entre acteurs dans la gestion de l'érosion côtière

La lutte contre l'érosion côtière repose sur un réseau d'acteurs clés. Ces acteurs peuvent avoir une capacité d'entraver ou d'accompagner les politiques d'atténuation et d'adaptation. Entre acteurs, il existe des rapports d'influence ou de pouvoir pouvant compromettre l'effectivité des moyens de lutte collective et des politiques d'adaptation. Ainsi, les enquêtes ont permis d'identifier et de dresser une liste d'acteurs pertinents en matière de gestion côtière.

3-2-2-1- Liste des acteurs pertinents et leurs intérêts.

Les acteurs clés ou pertinents impliqués dans la gestion de l'érosion côtière sont les suivants :

Acteur_1 : Communautés autochtones ;

- Acteur_2** : Communautés allogènes ;
- Acteur_3** : Partenaires (bailleurs, PSTF) ;
- Acteur_4** : Chercheurs ;
- Acteur_5** : Chefferies des Autochtones des villages côtiers ;
- Acteur_6** : Chefferie des communautés étrangères ;
- Acteur_7** : Communautés des pêcheurs ;
- Acteur_8** : ONG, chercheurs et Associations ;
- Acteur_9** : Administration locale ;
- Acteur_10** : dragueur de sable ;
- Acteur_11** : Opérateurs économiques ;

Ces acteurs identifiés en matière d'érosion côtière ont aussi des intérêts qui peuvent être convergents ou divergents. Ils peuvent être alliés, adversaires, bénéficiaires ou à influencer. Ensuite, l'étendue de leur champ d'action peut être différente allant du niveau local, régional, national jusqu'à l'international. En plus, ils ont une source d'influence qui repose sur des ressources matérielles ou immatérielles (Tableau 10).

Tableau 10 : Listes Acteurs pertinents et leur intérêt en matière d'érosion côtière

Acteurs	Intérêt	Position*	Niveau politique **	Influence et ressource disponible et utilisées
Acteur 1 : Communautés autochtones	Sécurisé leur terre et cadre de vie	Bénéficiaire	Niveau local	Influence positive et négative Ressources matérielles
Acteur 2 : Communautés allogènes	Développer leurs activités économiques	Bénéficiaire	Niveau local	Influence positive et négative Ressources matérielles
Acteur_3 : Partenaires (bailleurs, PSTF)	Apporter assistance à la population vulnérable	Allié	International	Influence positive Ressources matérielles
Acteur 4 : Chercheurs	Protéger la population vulnérable	Allié	Local	Influence positive Ressources immatérielles
Acteur 5 : Chefferies des Autochtones des villages	Protéger sa communauté contre l'érosion	Bénéficiaire	Niveau local	Influence positive et négative Ressources matérielles
Acteur 6 : Chefferie des communautés étrangères	Préserver leurs activités économiques	Bénéficiaire	Niveau local	Influence positive et négative Ressources matérielles
Acteur 7 : Communautés des pêcheurs	Préserver leurs activités économiques	Bénéficiaire	Niveau local	Influence positive Ressources matérielles
Acteur 8 : Populations riveraines	Se mettre à l'abri du danger et préserver leurs biens	Bénéficiaire	Niveau local	Influence positive et négative Ressources matérielles
Acteur 9 : Administration locale	Protéger sa population et ses propres intérêts	Allié	Régional	Influence positive Ressources matérielles

Acteur 10 : dragueur de sable	Préserver leurs activités	Adversaire	Niveau local	Influence négative Ressources matérielles
Acteur 11 : opérateurs économique	Préserver leurs activités	A Influencer	Local	Influence négative Ressources matérielles

* Allié, adversaire, à influencer, bénéficiaire ; ** niveau local, régional, national, International ; *** matérielles et immatérielles

Les acteurs clés ci-mentionnés dans le tableau peuvent être scindés en deux groupes en fonction de leur intérêt. Le premier groupe comprend les collectivités territoriales, l'administration locale, les ONG les associations villageoises. Ces acteurs du premier groupe sont alliés au programme BENKADI. Ils contribuent à lutte contre l'érosion côtière. Ils ont une influence positive car ils œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Ils utilisent des ressources matérielles (fonds d'appui pour les projets sectoriels) ou immatérielle (les médiats tels que les radios locales, les sensibilisations pour le renforcement de cadres de dialogue). Le deuxième groupe concerne les communautés autochtones, les chefferies, les communautés de pêcheurs allogènes, et les populations riveraines. Ils sont bénéficiaires du programme BENKADI car le programme permet leur réintégration sociale. Ils peuvent influencer positivement lorsqu'ils adhèrent aux mesures précautionnées par les autorités dans la protection des côtes et négativement s'ils ne respectent ces mesures. Le troisième est les dragueurs de sable, ils sont adversaires au programme BENKADI car leurs activités vont contre les mesures de protection des côtes et de lutte contre l'érosion côtière. Quant aux opérateurs économiques, ce sont des acteurs à influencer pour qu'ils se joignent à la lutte car ils ont leurs activités à préserver dans les zones érosives.

3-2-2-2- Approche assez inclusive dans la lutte contre l'érosion côtière

En matière de gestion d'érosion côtière, les relations de pouvoir entre acteurs favorisent une gestion inclusive. Les analyse des niveaux d'influence des acteurs et les données de terrain ont permis d'établies la matrice des relations de pouvoir entre acteurs en matière de gestion de l'érosion côtière. Cette matrice des relations de pouvoir entre acteurs a permis de connaitre les types de relation entre les différents acteurs. Également la matrice permet d'identifier les types de relation de pouvoir les plus dominant. (Tableau 11).

Tableau 11 : Matrices des relations de pouvoir entre acteur et partie prenantes

X : aucune relation ; = : pouvoir avec (travailler ensemble) ; + : pouvoir sur (est dominant sur ; - : pouvoir de (est dominé)

Relation entre Partie prenantes	Acteur-1	Acteur- 2	Acteur -3	Acteur-4	Acteur -5	Acteur-6	Acteur-7	Acteur-8	Acteur-9	Acteur-10	Acteur-11
Act 1		+	=	-	+	+	+	=	-	+	+
Act 2	-		X	-	-	-	=	=	-	X	X
Act3	=	=		=	=	=	=	=	=	X	=
Act 4	+	+	=		+	+	+	=	=	+	+
Act 5	+	+	=	-		+	+	=	-	+	+
Act 6	-	+	X	-	-		+	=	-	X	X
Act 7	-	=	X	-	-	+		=	-	X	X
Act 8	=	=	=	=	=	=	=		=	=	=
Act 9	+	+	=	=	+	+	+	=		+	+
Act 10	-	X	X	-	-	X	X	X	-		X
Act 11	-	X	=	-	-	X	X	=	-	X	

Acteur_1 : Communautés autochtones, **Acteur_2** : Communautés allogènes, **Acteur_3** : Partenaires (bailleurs, PSTF), **Acteur_4** : Chercheur, **Acteur_5** : Chefferies des Autochtones des villages côtières, **Acteur_6** : Chefferie des communautés étrangères, **Acteur_7** : Communautés des pêcheurs, **Acteur_8** : ONG, chercheurs et Associations, **Acteur_9** : Administration locale, **Acteur_10** : dragueur de sable, **Acteur_11** : Opérateurs économiques

La matrice des relations entre acteurs montre que sur les 110 relations possibles entre les 11 acteurs clés, **le pour avec (=)** 35 fois (31%) ; le **pouvoir de (-)** s'exprime 25 fois (22%) ; **le pouvoir sur (+)** 30 fois soit (27%) ; et les relation neutre 20 fois (18%).

La matrice des relations entre les acteurs impliqués dans la gestion de l'érosion montre que le type de pouvoir le plus dominant entre ces acteurs est le « **pouvoir avec** ». Ce qui signifie que les différents acteurs mènent plus des actions communes qu'individuelle en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets de l'érosion côtière. Plus le danger est imminent, plus la coopération entre acteurs est renforcée. En matière d'érosion côtière, les relations de pouvoirs entre acteurs ont tendance à s'équilibrés. Les détenteurs de pouvoirs visible, invisible et caché se mutualisent pour faire face au danger.

3-3- Structures, normes et leurs effets

Les politiques, les lois, des normes et valeurs qui expliquent les relations de pouvoir du système en matière de gestion d'érosion côtière et de préservation des aires protégées sont : les normes formelles, informelles ou sociales et les conventions et traités.

3-3-1- Normes institutionnelles juridiques (Source de pouvoir exclusif)

Les normes institutionnelles juridiques ont pour dépositaire les structures étatiques et les collectivités territoriales. Ce sont les lois, règles, arrêtés, décrets. Les non détenteurs sont les communautés, les chefferies, femmes, jeunes et les populations vulnérables. Ces normes sont les moyens de domination des structures étatiques et les collectivités territoriales sur les autres acteurs.

3-3-2- Normes sociales (Source de pouvoir exclusif)

Les normes sociales ont pour dépositaires les communautés autochtones excluant les allogènes et autorités. Il s'agit des traditions et coutumes, de l'arbre à palabre, des croyances et des idéologies. Elles sont les moyens de contestation des communautés autochtones vis-à-vis des structures étatiques et de domination sur les allogènes et allochtones.

3-3-3- Conventions et traités : Source de pouvoir inclusif

Ce sont les normes et structures sur lesquelles les partenaires et d'autres ONG s'appuient pour leur fonctionnement. Il s'agit des accords, traités multilatéraux

Le tableau ci-dessus montre les structures et les normes ou instruments que les acteurs utilisent pour la prise de décisions (Tableau 12).

Tableau 12 : Structure, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir

Structure et Normes	Les acteurs détenteurs ou non détenteur de pouvoir		Acteurs inclus ou Exclus	
	Non Détenteurs de pouvoir	Détenteurs de pouvoir	Inclus	Exclu
Normes formelles : les lois, règles, arrêtés, décrets	Communautés, les chefferies, femmes, jeunes et les populations vulnérables	Autorités administratives	Structures étatiques, les collectivités territoriales, Partenaires et ONG internationales	Communautés, les chefferies, femmes, jeunes et les populations vulnérables
Normes informelles ou sociales : traditions et coutumes, de l'arbre à palabre, des Croyances et des idéologies	Structures étatiques, PSTF, ONG, allogènes et allochtones	Communautés autochtones	Communautés autochtones, les chefferies, femmes, jeunes et les populations vulnérables	Structures étatiques, Partenaires et ONG internationales, allogènes et allochtones
Conventions et traités : accords, traités multilatéraux	Communautés, chefferies, femmes, jeunes et populations vulnérables	Structures étatiques, PSTF, ONG internationales	Structures étatiques, PSTF, ONG internationales,	

Les autorités étatiques utilisent les normes formelles pour imposer les politiques de gestion publique à la population. Elles excluent les populations dans prises de décisions. Quant à aux chefs Coutumiers et les chefferies, ils utilisent les normes sociales pour asseoir leurs autorités. Ils excluent à leur tour une couche de la population (allogène) dans les prises de décisions et parfois défie l'autorité étatique. Les conventions et traités sont des normes sur lesquelles s'appuient les ONG, les PSTF. Les conventions et traités internationaux sont plus inclusifs et protègent davantage les populations

Les normes et structures exclusives expliquent les relations de pouvoir souvent inégales auxquelles les communautés allogènes et allochtones, femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap sont confrontés. Les politiques exclusivistes engendrent des contestations de pouvoir.

3.4- Politiques et contestation

- **Au niveau des aires protégées**

Les structures techniques en charges de la gestion des aires protégées s'appuient sur les normes formelles (les lois, règles, arrêtés, décrets) pour faire asseoir leur pouvoir de domination sur les communautés autochtones, allogènes, allochtones, chefferies, jeunes et femmes vulnérables et les personnes handicapées. Ceux-ci devant la rareté des terres cultivables et les ressources naturelles, utilisent les droits coutumiers pour contester les politiques de gestion. Ces contestations se manifestent sous deux formes : la forme visible et subtile ou invisible. Pour les contestations de forme visible, ils réclament leurs terres ou leur part de routine. Les populations allochtones et allogènes non détenteurs de pouvoir, elles utilisent la forme subtile des manifestations. Elles infiltrent les aires protégées et parfois s'imposent par la violence armée comme moyens d'expression, en témoigne les agents OIPR de la Marahoué qui ce sont vu plusieurs fois agresser par Agriculteurs infiltrés.

- **En matière d'érosion côtière**

A ce niveau, les autochtones détenteurs de pouvoirs informels usent de leur pouvoir pour influencer les politiques assez inclusives que les structures étatiques et les collectivités territoriales mettent en place pour l'atténuation et l'adaptation aux effets érosifs. Rattachés à leurs terres, les autochtones s'opposent à certaines mesures de préventions. Parfois en complicités avec certains acteurs, ils accentuent le phénomène de l'érosion par les activités comme le dragage de sable marin.

3-5- Points de levier et leur évaluation

Les points de leviers pour opérer le changement souhaité par BENKADI sont :

- La reprise et la relance des activités des comités locaux de veille.
- L'implication et l'inclusion des communautés dans les comités de gestion locales.
- La reconnaissance des droits coutumiers et la prise en compte des normes traditionnelles dans l'élaboration des normes juridiques.

Ces points de leviers peuvent induire des changements systémiques, pertinents et impacter à long terme la gestion de risques climatiques (Tableau 13).

Tableau 13: Différents points de levier et leur évaluation

Acteur ou expert interviewé	Quel est le levier ?	Induit un changement systémique (Peu probable, probable, très probable)	Pertinence et efficacité pour les objectifs spécifiques et les résultats intermédiaires (Faible, moyen, élevé)	Des fruits mûrs ? (Peu probable, probable, très probable)	Génère un impact à long terme (Peu probable, probable, très probable)	Les trois leviers les plus prometteurs selon les entretiens et la réunion de collecte de données avec BENKADI (cochez les plus prometteurs avec un + et les moins prometteurs avec un -).
Structures étatiques et les collectivités territoriales	Reprise et relance des activités des comités locaux de veille.	Très probable	Elevé	Très probable	Très probable	+
Communautés autochtones et Allogènes	Implication et inclusion des communautés dans les comités de gestion locale	Probable	Moyen	Probable	Probable	+
Communauté allogène	Reconnaissance des droits coutumiers et la prise en compte des normes traditionnelles dans l'élaboration des normes juridiques.	Probable	Moyen	Probable	Très probable	+

Au terme de notre analyse, trois points de leviers ont été identifiés. Ces points de leviers renforcent les espaces de dialogue. Des organes de gouvernance et les relations de pouvoir existant entre acteurs.

Les espaces de dialogue jouent un rôle important en matière de gestion. Ils sont pertinents et peuvent apporter un changement systémique car rapprochent les acteurs et renforcent la cohésion. Ce sont les canaux de sensibilisation entre les parties prenantes dans les politiques publiques de gestion.

Les organes de gouvernance locale jouent un rôle important dans la politique de gestion participative. Ils peuvent être exclusifs ou inclusifs. Lorsqu'ils prennent en compte les avis de tous les acteurs, ils sont qualifiés d'inclusifs. Dans ce cas, les politiques de gestions atteignent leurs objectifs. Quand ils sont de type exclusif, d'autres acteurs ne sont pas pris en compte lors des prises de décisions et cela peut compromettre les résultats.

Les relations de pouvoir sont des points clés dans les politiques de gestions. Elles peuvent influencer négativement les processus de gestion. En effet, elles peuvent empêcher certains acteurs d'exprimer leur point de vue dans la conduite d'une politique publique. Les acteurs influents imposent leurs politiques aux plus faibles sans tenir compte de leurs intérêts. Ainsi les moins influents peuvent entraver les politiques publiques car capables de recourir à des moyens illégaux pour se faire comprendre ou pour rechercher leurs intérêts.

Sujets de plaidoyers

Pour atteindre les objectifs du projet BENKADI, des efforts doivent être consentis à plusieurs niveaux.

-La société civile ivoirienne doit se joindre aux structures étatiques pour créer d'autres espaces de dialogue et renforcer ceux déjà existants afin que la population s'implique davantage dans la protection de l'environnement local. Cela doit se faire à travers la mise en place des médias locaux et des activités spécifiques telles que les journées de sensibilisation.

-L'Etat doit encourager les actions des ONGs et associations villageoises qui s'impliquent dans l'assainissement de l'environnement local en leur apportant des soutiens financiers et matériels pour l'aboutissement des projets qu'ils ont initiés ou envisage mettre en place dans le cadre de la protection de l'environnement.

- L'Etat doit aussi solliciter davantage les PSTF et les ONGs pour multiplier leurs actions dans mise en place des projets sectoriels en créant des activités dans les zones côtières et les zones environnantes des aires protégées pour réduire leurs impacts sur les zones à préserver.

- La société civile doit réunir les couches les plus vulnérables aux effets climatiques en associations et coopératives villageoises en vue de leur réintégration sociale à travers des projets sectoriels.

- Il faut un appui pour la création d'une l'Agence Nationale de Gestion du Littoral avec des compétences fonctionnelles réactives et adaptées ;

- Les collectivités territoriales doivent s'impliquer davantage dans la protection de l'environnement sur toutes ses formes, promouvoir le tourisme en valorisant les sites touristiques locaux. Aussi doivent-telle en inculquer les valeurs socio-culturelles et économiques aux populations locales.

Conclusion et Recommandations

Les politiques d'atténuation et d'adaptation en matière d'érosion côtière et de la préservation des aires protégées sont confrontées à plusieurs difficultés. Ces difficultés résultent des relations de pouvoir entre acteurs. Ayant des intérêts différents, les principaux acteurs ou parties prenantes usent de leurs pouvoirs soit pour dominer ou pour s'opposer. Ces relations de pouvoirs dominés-dominants impactent sur les politiques de gestion inclusive. Pour atteindre les objectifs de BENKADI, il faut promouvoir une politique de renforcement des espaces de dialogue entre les acteurs en influençant certains dépositaires de pouvoir. Il s'agit de :

- Influencer les pouvoirs de structures de gestion des aires protégées pour qu'elles soient plus inclusives ;
- Négocier avec les acteurs détenteurs de pouvoirs informels et non détenteurs de pouvoir pour une meilleur application des politiques publiques ;
- Equilibrer les pouvoirs entre les parties prenantes ;
- Réorienter les acteurs non détenteur de pouvoir dans d'autres secteurs d'activités à travers des projets sectoriels pour atténuer les états de nuisance dans le cas des aires protégées ;
- Travailler davantage avec les OSC, PSTF ;
- Créer plus de comités de gestion locale ;
- Renforcer les organes de décision en matière de gouvernance locale ;
- Renforcer les espaces de dialogue entre acteurs ;
- Renforcer les comités de veille actifs ;
- Représenter toutes les communautés dans les organes de gouvernance locale ;
- Inclure les populations vulnérables (les femmes, personnes en situation d'handicape et jeunes) dans les politiques publiques de gestion en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées.

Références bibliographiques

- BAYEBA M. C. Epse CRITIE, 2019.** La gestion intégrée des zones côtières en Afrique de l'Ouest : le cas de la Côte d'Ivoire, 639p.
- Conseil National des Droits de l'Homme, 2017.** La Côte d'Ivoire et les mécanismes de protection universels des droits de l'Homme, 116p.
- KASSOUM, T., 2018.** Le couvert forestier en Côte d'Ivoire : une analyse critique des situations de gestion des forêts (classées, Parcs et Réserves). *International journal of social sciences and humanities*, 5(2), page no :4387-4397
- KOFFI K. P., HAUHOUCOT C., YAO K. S., DANGUI N. P. et AKA K., 2014.** Evolution à long terme (quarante dernière années) du trait de côte du périmètre littoral est de Port-Bouët et projection d'une ligne de recul. *Revue de géographie Tropicale et d'Environnement*, n°2, 26p.
- KONE N-G. A., BERGHÖFER A., TRÖGER U., 2017.** Contribution du Parc National de la Comoé au développement de sa région, Côte d'Ivoire, 32p.
- KOUASSI S. K., 2018.** L'Etat, un acteur de désordre dans la gouvernance des aires protégées ivoiriennes : l'exemple du parc national de la Marahoué. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°2,
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2021.** Rapport sur l'état de l'environnement marin et côtier de la Côte d'Ivoire (REE-CI), 21p.
- N'GORAN K. P., 2015.** Suivi écologique intégré pour une gestion durable des aires protégées de Côte d'Ivoire : cas des parc nationaux de Taï (Sud-Ouest)) et de la Marahoué (Centre), 254p.

- NAKOUMA S. et GERARD B., 2014.** Dynamique spatiale récentes du Parc National de Banco (PNB) et stratégies de gestion communautaire durable de ses ressources forestières (District d'Abidjan en Côte d'Ivoire). *EchoGeo*, 18p.
- OIPR, 2014.** Etat de conservation du Parc National de Taï : Rapport de suivi-écologie phase 9 (Octobre 2013-Avril 2014), 67p.
- OIPR, 2015.** Plan d'aménagement et de gestion du Parc National de la Comoé site du patrimoine mondial et d'une réserve de biosphère, période 2015-2024, 116p.
- ROBIN et al., 2004.** Les risques côtiers en Côte d'Ivoire (coastal hazards in Ivoir coast)
- SAGNE Y. C. KOUASSI K. A., BAMBA I. KPANGUI K. B. et YAO S. S. B., 2018.** Diversité structurale d'une aire protégée urbaine : cas du Parc National de Banco (Côte d'Ivoire), 1761-1772p.
- TOURE B., KOFFI F. WADE S., COLLET C., KOUADIO A., OZER A., RUDANT J-P et BIEMI J. 2012.** L'influence des actions anthropiques dans l'évolution historique d'un littoral sableux à forte dérive à forte dérive sédimentaire : la baie de Port-Bouët (Abidjan, Côte d'Ivoire). *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n°3, 369-384p.
- UEMOA, 2007.** Programme régional de lutte contre l'érosion côtière de l'UEMOA, 12p.
- World Bank Group, 2019.** The cost of coastal zone degradation in West Africa : Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo 52p.
- World Bank Group, 2020.** Effet du changement climatique sur l'érosion et les inondations côtières au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo, 14p.

YEO N., DOSSOU B., KONE I., OCHOU D., OUTTARA I. Z., 2014. Gestion participative de la réserve de Taï, en Côte d'Ivoire : quelle implication des populations locales ? 20p.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Identification des zones côtières étudiées et leurs spécificités.....	15
Tableau 2 : Identification des zones des aires protégées étudiées et leurs spécificités.....	16
Tableau 3 : Conventions ou accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire.....	21
Tableau 4 : Différents acteurs en matière d'érosion côtière.....	36
Tableau 5 : Différents acteurs de préservations des aires protégées.....	41
Tableau 6 : Synthèse sur les OSC.....	43
Tableau 7 : Liste des indicateurs de l'étude.....	55
Tableau 8 : Liste des parties prenantes et leur intérêt.....	59
Tableau 9 : Matrice des relations de pouvoir entre acteurs en matière de préservation d'aires protégées.....	63
Tableau 10 : Listes Acteurs pertinents et leur intérêt en matière d'érosion côtière...	66
Tableau 11 : Matrices des relations de pouvoir entre acteur et partie prenantes.....	69
Tableau 12 : Structure, normes et leurs effets sur les relations de pouvoir.....	71
Tableau 13 : Différents points de levier et leur évaluation.....	74

Liste des figures

Figure 1 : Zones d'enquêtes.....	14
Figure 2 : Système de lutte contre l'érosion.....	47
Figure 3 : Comportement écologique des groupes d'acteurs.....	51
Figure 4 : Visite des enquêteurs dans les directions (a et b).....	85
Figure 5 : Echange avec la chefferie et la population vulnérable (a et b).....	85

Liste des photos

Photo 1: Phénomène de l'érosion côtière.....30

Photo 2 : Méthodes d'atténuation des effets de l'érosion côtière.....47

**ANN
EXE
S**

ANNEXE 1 : AUTEURS DU RAPPORT ET LEUR PROFIL

Au total, 06 personnes de différents profils ont participé à l'élaboration de ce rapport.

Leurs noms et leur profil sont présentés dans le tableau ci-après.

N°	Nom et Prénoms	Titre et qualifications	Expériences
1	KARAMOKO Yahaya	Enseignant-Chercheur, Directeur Scientifique du Cabinet Excellers Consulting	Virologue, Responsable du cabinet Excellers Consulting
2	TRAORE Tiekoura	Doctorant en Géographie Physique	Environnementaliste, Connaissance parfaite du milieu naturel de Côte d'Ivoire
3	LOGNON Sagbo Jean-Louis Hippolyte	Enseignant-Chercheur, Expert Sociologue ; Institut d'Ethnosociologie (IES),	Expert Sociologue
4	DOUAGUI Gountoh Aristide	Enseignant-Chercheur, en Géosciences et Environnement, Spécialité : Hydrogéologie – Hydrochimie	Chef d'équipes des enquêtes auprès des ménages et des Observations directes sur le terrain pour les contrôles sanitaires de l'environnement
5	TRAORE EI Hadj	Enseignant-Chercheur, Expert en sciences et gestion et de l'environnement option : politiques environnementales	Expert, Environnementaliste / Responsable Hygiène, santé et sécurité
6	TIBA Aristide	Doctorant en Biologie et	Secrétaire du cabinet Excellers

		productions animales	Consulting
--	--	----------------------	------------

ANNEXE 2 : DES IMAGES DE L'ETUDE

Figure 4 : Visite des enquêteurs dans les directions (a et b)

a- PN banco à Abidjan photo

b- OIPR Secteur Bouna



Source : Excellers Consulting, 2021

Figure 5: Echange avec la chefferie et la population vulnérable (a et b)

a- Chefferie kroumen de San Pedro

b- population vulnérable à Kapkin Bouna



ANNEXE 3 : LES DIFFERENTS GUIDES D'ENTRETIEN

PARTIE RELATIVE A LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

ADMINISTRATIONS ET STRUCTURES EN CHARGE DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

Date...../...../2021 Nom et prénoms de l'enquêteur

1. Numéros Identifiant....
2. Quelle approche adoptez-vous dans la gestion des aires protégées ?
 - a. Politique inclusive
 - b. Non inclusive
3. Dans le cas d'une politique non inclusive, quelles sont les méthodes utilisées ?
 - a. Répression
 - b. Autres
4. Quels sont les résultats immédiats ?
.....
5. Rencontrez-vous des cas de résistances ou pas ?
 - a. Oui
 - b. Non
6. Si oui, quelles sont les formes et les acteurs ?
.....
7. Quels sont vos faiblesses ?
.....
8. Quelles recommandations faites-vous ?
.....
9. Dans le cas d'une politique inclusive, quelles sont les acteurs impliqués ?
 - a. Institutions nationales
 - b. Institutions internationales
 - g. Populations locales

- c. ONG Inter
- d. ONG Nationale
- e. Collectivités locales
- f. Communautés
- h. Partenaires techniques et financière
- i. Comités locaux
- j. Institutions de recherche
- k. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases en précisant leurs noms de ces acteurs.

10. Quels sont vos rapports avec ses acteurs ?

- a. Partenariat
- b. Influence

11. Avez-vous un espace de dialogue ?

- a. Discussion
- b. Négociation
- c. Collaboration
- d. Autres

12. Quels sont les besoins des acteurs impliqués ?

.....

12. Au niveau de la population locale, quels sont les acteurs impliqués ?

- a. Autochtone
- b. Allochtone
- c. Allogène

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

13. Au niveau des communautés, quels sont les acteurs impliqués ?

- a. Chefferies
- b. Chefs religieux
- c. Comités locaux
- d. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

14. Quels sont vos rapports avec les autres acteurs ?

- a. Influence
- b. Amicaux
- c. Inamicaux

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

15. Rencontrez-vous des difficultés dans votre mission ?

- a. Financières
- b. Opérationnelles
- c. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

16. Les points de divergence avec les autres acteurs

- a. Intérêt
- b. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

17. Quelles sont vos recommandations ?

.....

OSC ET PARTENAIRES

Date...../...../2021 Nom et prénoms de l'enquêteur

1. Numéros Identifiant....

1. Quel rôle jouez-vous dans la conservation des aires protégées ?

- a. Soutiens financier b. Sensibilisation c. Création d'espaces de

dialogue

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

2. Comment financez-vous votre projet ?

- a. Bailleurs de fonds d. Autofinancements
b. Subventions étatiques e. Confession religieuses (Eglises, Mosquées...)
c. Don de particuliers

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

3. Nommez vos principaux Bailleurs de fonds

.....

Quelles sont vos principales activités ?

.....

4. Quelles sont vos principales difficultés pour trouver les Bailleurs ?

.....

5. Savez-vous qu'il existe des organismes qui peuvent financés vos projets ?

- a. OUI b. NON

6. Si oui, lesquels ?

.....

9- Avez-vous déjà rédigé une demande de financement ?

1. Oui

2. Non

9- Quelles sont vos principales difficultés pour faire aboutir vos demandes ?

.....

10-A quel niveau l'Etat soutient-il votre projet et quel type d'appuis donne-t-il ?

.....

11-Que dénoncez-vous dans les modes de gestion des aires protégées ?

a. Non implication d'autres acteurs

b. Mauvaise gestion

12-Quels sont vos besoins en renforcement de capacité ?

.....

13-Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

14-Quelles sont vos recommandations ?

.....

POPULATION RIVERAINE

Date...../...../2021 Nom et prénoms de l'enquêteur

1. Numéros Identifiant..... sexe.....
2. Quelle appréhension avez-vous des aires protégées ?
 - a. importantes
 - b. Pas importantes
3. Si elles sont importantes, quelles en sont les raisons ?
.....
.....
4. Si elles ne sont pas importantes, quelles en sont les raisons ?
.....
.....
5. Quel type de rapport avez-vous avec les institutions en charge des aires protégées ?
 - a. Force
 - b. Cadre d'échange
6. Reconnaissez-vous la légitimité des autorités en charge de la gestion ?
 - a. OUI
 - b. NON
7. Quelles propositions faites-vous pour une meilleure gestion ?
.....
.....
8. Quels sont vos besoins et recommandations ?
.....
.....

PARTIE RELATIVE A L'EROSION CÔTIÈRE ET SES IMPACTS

ADMINISTRATIONS/AUTORITES IMPLIQUEES DANS LA LUTTE CONTRE L'EROSION COTIERE

Date...../...../2021 Nom et prénoms de l'enquêteur

1. Numéros Identifiant.....
2. Comment ressentez-vous les effets de l'érosion côtière ?
.....
3. Comment l'érosion côtière affecte les activités de votre population ?
.....
4. Quelles sont les mesures locales de luttés envisagées ?
.....
5. Quelles sont vos mesures d'adaptation face à l'érosion côtière ?
.....
6. Disposez-vous des moyens pour assister les couches vulnérables ?
 - a. Oui
 - b. Non
7. Si oui, quels sont ces moyens ?
.....
8. Quels sont vos partenaires dans la lutte contre l'érosion côtière ?
 - a. Institutions nationales
 - b. Institutions internationales
 - c. ONG Inter
 - d. ONG National
 - e. Partenaires techniques et financière
 - f. Comités locaux
 - g. Institutions de recherche

Vous pouvez cocher plusieurs cases en précisant leurs noms de ces partenaires.

9. Associez-vous la population locale à cette lutte ?

- a. Oui b. Non

10. Quelles sont les populations qui s'impliquent davantage dans la lutte contre l'érosion côtière ?

- a. Communautés locales b. Comités locaux

.....

Cocher et préciser les noms

11. Quels sont les impacts socio-économiques ?

- a. Economique c. Dégât matériel d. Autres

12. Apportez-vous une assistance à la population vulnérable ?

- a. Oui b. Non

13. Si oui, comment le faites-vous ?

.....

14. Quelles sont vos recommandations ?

.....

OSC ET PARTENAIRES

Date...../...../2021 Nom et prénoms de l'enquêteur

1. Numéros Identifiant
2. Quelles actions avez-vous mené contre l'érosion côtière ?
.....
3. Comment financez-vous vos projets ?
 - a. Bailleurs de fonds
 - b. Subventions étatiques
 - c. Don de particuliers
 - f. Autofinancements
 - g. Confession religieuses (Eglises, Mosquées...)
4. Nommez vos principaux Bailleurs de fonds
.....
5. Quel est votre budget annuel de fonctionnement ?
.....
6. Quelles sont vos principales difficultés pour trouver les Bailleurs ?
.....
7. Savez-vous qu'il existe des organismes qui peuvent financés vos projets ?
 - a. Oui
 - b. Non
8. Si oui, lesquels ?
9. Avez-vous déjà rédigé une demande de financement ?
.....
10. Quelles sont vos principales difficultés pour faire aboutir vos demandes ?
.....
11. A quel niveau l'Etat soutient-il votre projet et quel type d'appuis donne-t-il ?
.....

12. Comment ils vous assistent ?

.....
Quelles sont vos recommandations ?
.....

Table des matières

Sommaire.....	2
Résumé exécutif.....	3
Liste des sigles et abréviations.....	5
Présentation du cabinet Excellers Consulting.....	6
Introduction.....	8
PREMIERE PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	10
1- Objectifs et rappel d'indicateurs.....	11
1-1- Objectifs.....	11
1-2- Rappel des indicateurs.....	12
2- Méthodologie.....	13
2-2- Collecte des données générales et spécifiques.....	18
2-2-1- Recherche documentaire.....	18
2-2-2- Enquête participative inclusive.....	18
2-2-3- Discussions par focus groupe.....	18
2-2-4- Visites de terrain.....	19
2-3- Traitement des données.....	19
2-4- Difficultés rencontrées.....	19
DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS DE L'ETUDE.....	20
2- Etat des lieux en matière d'érosion côtière et d'aires protégées en Côte d'Ivoire .	21
2-1 Cadre institutionnelle et juridique en matière de protection de l'environnement	21
2-2- Etat des lieux et bilans des actions dans la lutte contre l'érosion côtière.....	28
2.3- Etat des lieux des aires protégées en Côte d'Ivoire.....	31

2-4- Cartographie des acteurs dans la lutte contre l'érosion côtière et des systèmes de gestion des aires protégées.....	33
2-4- 1 Acteurs impliqués dans la lutte contre l'érosion côtière et les populations vulnérables.....	33
2-4-1-1- Acteurs et structures gouvernementaux.....	34
2-4-1-2- Organisations de la Société Civile (OSC).....	34
2-4-1-3- Secteur privé.....	34
2-4-1-4- Partenaires Stratégiques Techniques et Financiers.....	34
2-4-1-5- Communautés et les populations vulnérables.....	35
2-4-1-6- Effets l'érosion côtière sur les différents acteurs.....	38
2-5- Acteurs impliqués dans de la gestion des aires protégées.....	38
2-5-1- Acteurs et structures gouvernementaux.....	38
2-5-2- Organisations de la société civile (OSC).....	39
2-5-3- Secteur privé.....	39
2-5-4- Partenaires stratégiques techniques et financiers.....	39
2-5-5- Communautés et les populations vulnérables.....	40
2-5-6- Récapitulatif des ONG et leur domaine d'intervention.....	43
2-5-7- Effets de la dégradation des aires protégées sur les acteurs formels et informels.....	45
2-6- Système de gestion en matière d'érosion côtière et de préservation des aires protégées et les espaces de dialogue.....	45
2-6-1- Système de lutte et d'adaptation à l'érosion côtière : Un système peu fonctionnel.....	45
2-6-2- Espaces de dialogue : réunions de sensibilisations.....	48
2-6-3- Comités et Communautés actifs en matière d'érosion côtière.....	48
2-6-4- Communautés locales participant aux organes de gouvernance locale ..	49
2-6-5- Communautés locales influençant l'utilisation durable des terres.....	49

2-7- Système de gestion et de préservation des aires protégées et les espaces de dialogue.....	50
2-7-1- Système de gestion des aires protégées.....	50
2-7-2- Espaces de dialogue : réunions de sensibilisations.....	52
2-7-3- Comités et Communautés actifs en matière de préservation des aires protégées.....	52
2-7-4- Communautés locales participant aux organes de gouvernance locale ...	53
2-7-5- Communautés locales influençant l'utilisation durable des terres.....	53
TROISIEME PARTIE : ANALYSES DES POUVOIRS.....	56
3-1- Limite du système.....	57
3-2- Acteurs et réseaux.....	57
3-2-1- Analyse du pouvoir entre acteurs dans la gestion des aires protégées....	57
3-2-2- Analyse du pouvoir entre acteurs dans la gestion de l'érosion côtière....	64
3-2-2-2- Approche assez inclusive dans la lutte contre l'érosion côtière.....	68
3-3- Structures, normes et leurs effets.....	70
3-3-1- Normes institutionnelles juridiques (Source de pouvoir exclusif).....	70
3-3-2- Normes sociales (Source de pouvoir exclusif).....	70
3-3-3- Conventions et traités : Source de pouvoir inclusif.....	71
3-4- Politiques et contestation.....	72
3-5- Points de levier et leur évaluation.....	73
Sujets de plaidoyers.....	76
Conclusion et Recommandations.....	77
Références bibliographiques.....	78
Liste des tableaux.....	80
Liste des figures.....	81
Liste des photos.....	82
ANNEXES.....	83
ANNEXE 1 : AUTEURS DU RAPPORT ET LEUR PROFIL.....	84

ANNEXE 2 : DES IMAGES DE L'ETUDE.....	85
ANNEXE 3 : LES DIFFERENTS GUIDES D'ENTRETIEN.....	86